

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
7^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(66^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Vendredi 12 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

1. — **Hommage à la mémoire du président Léonid Brejnev** (p. 7050).
MM. le président, Mexandeau, ministre des P. T. T.
2. — **Décision du conseil constitutionnel** (p. 7050).
3. — **Loi de finances pour 1983 (deuxième partie)**. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7050).

Budget annexe des postes et télécommunications.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Paul Moreau,
Gilbert Gantier; Mexandeau, ministre des P.T.T.,
Paul Chomat,
Noir, le ministre,
Delliale, Noir, le ministre;
Boucheron (Ille-et-Vilaine),
Zeller,
Schreiner,
Rodet,
Georges Sarre.

MM. le ministre, Gilbert Gantier, le président.

Réponses de M. le ministre aux questions de :

MM. Durr, Goulet, Goulet.

Crédits ouverts à l'article 34 (p. 7067).

M. le rapporteur spécial.

Adoption.

Crédits ouverts à l'article 35 (p. 7067).

Amendement n° 140 de M. Noir : MM. Noir, le rapporteur spécial, le ministre. — Rejet.

Amendement n° 143 de M. Noir : MM. Noir, le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Amendement n° 141 de M. Noir : MM. Noir, le rapporteur spécial, le ministre. — Retrait.

Adoption des crédits ouverts à l'article 35.

Article 72 (p. 7070).

M. le rapporteur spécial.

Adoption.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — **Ordre du jour** (p. 7070).

PRESIDENCE DE M. MARTIN MALVY,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. LEONID BREJNEV

M. le président. Nous avons appris hier le décès de Leonid Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique. (*Mmes et MM. les députés se lèvent.*)

Je me fais votre interprète en rendant hommage à sa mémoire et en adressant les condoléances de l'Assemblée au Présidium du Soviet suprême.

M. Louis Mexandeu, ministre des P. T. T. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P. T. T.

M. le ministre des P. T. T. Monsieur le président, le Gouvernement s'associe naturellement à cet hommage, comme à celui déjà rendu par le Président de la République à Leonid Brejnev, dirigeant éminent d'un grand peuple.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

M. le président. J'informe l'Assemblée que le Conseil constitutionnel a publié au *Journal officiel* du 11 novembre 1982 sa décision concernant la loi relative à la négociation collective et aux conflits collectifs du travail.

Ce texte lui avait été déféré par plus de soixante sénateurs, en application de l'article 61, alinéa 2, de la Constitution.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (n^{os} 1083, 1165).

BUDGET ANNEXE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits sont inscrits aux articles 34 et 35.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : vingt minutes pour les commissions ; une heure dix minutes pour les groupes et trente-cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il a été convenu avec l'accord du Gouvernement, M. le ministre n'interviendra qu'après les orateurs inscrits.

La parole est à M. Alain Bonnet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre des P. T. T., mes chers collègues, le budget annexe des postes et télécommunications, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur spécial, est l'un des plus importants budgets de l'Etat.

Il s'élève, en effet, à 142,9 milliards de francs en crédits de paiement, progressant de 16,7 p. 100 par rapport à celui de 1982. Avec des dépenses nettes en capital atteignant 34,7 milliards, soit une augmentation de 15,3 p. 100, et des autorisations de programme de 27,8 milliards, il est le premier budget d'investissement civil.

Employeur non négligeable, avec 480 000 agents, les postes et télécommunications et la télédiffusion occupent dans notre pays une place essentielle et originale de par la diversité de leurs activités. Il est, en effet, courant de souligner que les P. T. T. ont deux visages : la poste, déficitaire, chargée de mission traditionnelle, et les télécommunications, excédentaires, investissant

dans les techniques de pointe. Cette dichotomie s'estompe néanmoins, comme en témoigne la volonté de complémentarité de plus en plus affirmée et le souci de développer les produits nouveaux dans chaque branche.

Le budget annexe des P. T. T. fonctionne quasi exclusivement sur ses recettes d'exploitation, ses produits financiers et ses ressources d'emprunt. La poste reçoit, en outre, du budget général pour la deuxième année consécutive, une subvention de 1 236 millions de francs, destinée à contribuer à la couverture des charges entraînées par le routage de la presse, conformément aux conclusions de la table ronde « Parlement, presse, administration ». Cette subvention couvrira un tiers des charges de la presse éditeurs au bout de huit ans.

Le projet de budget pour 1983 se caractérise par la rigueur qu'impose la conjoncture économique et financière, mais il traduit également la volonté du Gouvernement de tenir compte des besoins spécifiques de l'administration des postes et télécommunications.

Les moyens du service public sont consolidés par la régularisation des emplois créés en 1982, consécutifs à la réduction à trente-neuf heures de la durée hebdomadaire du travail, ce qui permettra de développer l'effort déjà entrepris pour améliorer la qualité du service et l'accueil des usagers.

Ces régularisations portent sur 5 000 emplois à la direction générale des postes et 2 500 emplois à la direction générale des télécommunications. En deux ans, 25 150 emplois ont été créés aux P. T. T.

Néanmoins, étant donné que le projet de budget des postes et télécommunications pour 1983 est placé sous le signe de la rigueur, comme les autres projets de budget d'ailleurs, il n'a pas été entrepris de réforme indemnitaire ou statutaire. Je le déplore, comme rapporteur spécial, d'autant plus que 50 p. 100 du personnel des P. T. T. — cela est peu connu — gagnent mensuellement moins de 4 500 francs.

Nous avons pu constater, par ces jours de tornade, le dévouement de ces personnels qui, jour et nuit, se sont dépensés pour rétablir très vite les lignes, allant, lors d'un sinistre survenu dans un central téléphonique à Lyon, jusqu'à utiliser des séchoirs à cheveu pour sécher les matériels et battant les records d'efficacité des Etats-Unis pour rétablir les communications téléphoniques.

Il est également tout à fait regrettable que certaines catégories, parmi lesquelles les receveurs distributeurs, n'aient pu voir aboutir leurs légitimes revendications. Seuls représentants de la présence postale en milieu rural, ils se trouvent être gestionnaires d'un bureau, dont ils sont responsables de fait, et doivent dans certains cas assurer une tournée de distribution. Ils ont un rôle indéniable, reconnu par tous, d'animation du milieu rural.

Il serait normal, afin que leur statut soit en harmonie avec l'importance de leurs fonctions, qu'intervienne leur reclassement en catégorie B dans le grade de receveur rural. Cette mesure permettrait en outre de leur reconnaître la qualité de comptable public, ainsi que de leur offrir des conditions de promotion au grade de receveur de quatrième classe plus favorables.

Ce projet n'a malheureusement pas pu être retenu lors des exercices précédents. Néanmoins, grâce à vos efforts, monsieur le ministre, les receveurs distributeurs ont reçu, en compensation, une prime de 250 francs, dont le versement a été conservé.

Il est donc hautement souhaitable que ces revendications soient prises en considération dès que possible et qu'enfin les demandes des receveurs distributeurs, présentées depuis si longtemps, obtiennent satisfaction.

L'importance des investissements reste une des caractéristiques essentielles du projet de budget pour 1983. Un effort considérable sera réalisé pour le développement des produits nouveaux, tant pour la poste que les télécommunications.

Pour la poste, les investissements porteront sur l'automatisation du tri, la rénovation des bureaux de poste, la modernisation des centres financiers et informatiques, avec notamment la poursuite de la mise en place du réseau Chéops et l'installation d'appareils libre-service financiers.

On doit se féliciter que ce programme permette de faire justice de l'image de la poste un peu vieillotte qui a été la sienne pendant des années du fait de moyens insuffisants et qu'il ait pour but de faire vivre la poste avec son siècle. Grâce à ces équipements nouveaux, elle pourra rendre aux citoyens des services de plus en plus nombreux.

La qualité du service offert par la poste s'est d'ailleurs améliorée. En effet, en 1981, le pourcentage de lettres arrivant à destination « j + 1 » est passé de 73 à 80 p. 100.

Pour les télécommunications, les crédits de 1983 permettront de poursuivre l'effort d'équipement téléphonique du pays, l'objectif étant de dépasser 21 millions d'abonnés en 1983. Il ne faut pas, en effet, oublier que si le sous-équipement flagrant qui était le nôtre a cessé, l'effort ne doit pas se relâcher car notre position reste encore modeste ; il s'agit de faire en sorte que tous les Français qui le désirent puissent faire usage du téléphone, celui-ci étant demandé maintenant par des catégories modestes. Il est souhaitable que l'on réduise effectivement le délai moyen de raccordement entre un et deux mois en fin d'année 1983, conformément aux prévisions de vos services. Des problèmes ponctuels subsistent encore : ainsi les lignes longues en milieu rural sont encore trop longtemps attendues.

Les investissements concernant les produits nouveaux connaissent un développement spectaculaire puisque les autorisations de programme pour la télématique étaient de 600 millions de francs en 1982, alors qu'elles s'élevaient à 1,1 milliard de francs pour le seul vidéotex. Les investissements portent également sur d'autres produits nouveaux : le programme satellite pour 590 millions de francs, et le réseau large bande pour 395 millions de francs.

A cet égard, il convient de saluer la décision que le Gouvernement a prise le 3 novembre dernier d'établir un réseau multiservices à large bande permettant le passage de l'image, du son, du téléphone, de la télématique.

J'ai là, monsieur le ministre, un câble à trente fibres à jonc « rainuré », qui prouve la haute qualité de ces fabrications industrielles. Je tenais à le montrer à l'Assemblée.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, et plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Cette mesure, fondamentale pour l'avenir des communications dans notre pays, aura des retombées technologiques, industrielles et sociologiques considérables. Un premier objectif de 1 400 000 commandes de prises de raccordement à l'industrie d'ici à 1985 a été fixé. Cette décision permet d'éviter la prolifération des normes et le développement anachronique des câbles et des antennes.

Le projet de budget prévoit la mise en œuvre d'expérimentations nombreuses dès 1983 dans divers domaines, le projet de réseau à fibres optiques de Biarritz entrera en service en juin 1983, constituant l'expérience la plus importante au monde de ce type. Seuls la télédistribution et le visiophone seront mis en service l'année prochaine. Cependant, des techniques complémentaires pourraient leur être adjointes ultérieurement.

Le satellite Télécom 1 entrera dans une phase nouvelle l'année prochaine. Le lancement du premier satellite est prévu pour octobre 1983. Le projet de budget pour 1983 sera essentiellement consacré à la commande de stations terriennes d'émission-réception et à la réalisation de raccordements des utilisateurs au réseau Télécom 1.

Le vidéotex fait l'objet d'un effort important en 1983, les deux principales applications étant le vidéotex à usage professionnel et l'annuaire électronique. L'ouverture du service Télécel professionnel est intervenue le 1^{er} octobre dernier et concerne des secteurs très divers.

Le projet de budget pour 1983 concerne en outre l'achat des équipements directement liés au service annuaire électronique. Grâce à votre intervention, monsieur le ministre, l'expérience a été réorientée sur la base du volontariat des abonnés et du libre choix entre les diverses formes d'annuaire. Le changement d'attitude est fondamental : la démarche technocratique du précédent Gouvernement a été abandonnée. Elle va débiter en vraie grandeur en 1983. Le service de l'annuaire électronique pourrait être ouvert dès 1984 dans les grandes métropoles. L'accroissement prévu est de 600 000 terminaux. Quant à l'expérience Télécel-Vélizy qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année 1982, il semble inutile de la proroger. Les résultats observés paraissent jusqu'à présent positifs. Il s'agira désormais de dépasser le stade expérimental.

Enfin, le courrier électronique fait son apparition depuis octobre 1982. Le réseau des lieux publics P. T. T. offre dans trente-trois villes, parmi lesquelles tous les chefs-lieux de région, un premier service de courrier électronique sous forme de télécopie.

Le résultat d'exploitation prévisionnel de l'ensemble du budget annexe s'établit à 2 761 millions de francs. 2 000 millions de francs seront affectés au budget général. Le prélèvement, qui devait être exceptionnel, a été reconduit, du fait des difficultés économiques, ce qui est regrettable et risque d'entraver le développement des investissements. Il est sensiblement moins élevé que

l'année dernière. D'autre part, le budget annexe reçoit une subvention du budget général pour les frais de rouage de la presse de 1 136 millions de francs en 1982 et de 1 275 millions de francs en 1983.

Le déficit de la poste — 1 982 millions de francs — est chronique du fait des charges indues qui lui ont été imposées par la gestion passée. L'ampleur des redressements à opérer est considérable. Néanmoins, il est à noter que le projet de budget fait apparaître une réduction de 20,8 p. 100 de ce déficit, alors que les télécommunications dégagent pour 1983 un excédent prévisionnel de 4 744 millions, dont 2 744 millions seront affectés aux opérations en capital.

La mise en œuvre d'une charte de la poste permettra de définir sur des bases plus saines et de façon durable les modalités de financement de ces transferts.

L'administration des P. T. T. fonctionne bien et elle a su se tourner vers l'avenir. Les produits nouveaux des télécommunications sont en plein essor et ils ont déjà fait l'objet de nombreuses expérimentations. On doit d'autant plus s'en féliciter que le marché mondial est en pleine expansion — il devrait plus que doubler au cours de la présente décennie — et que la France est en bonne position dans les domaines de la communication, de la transmission numérique et de la télématique. Les investissements des télécommunications concourent de manière déterminante aux projets du Gouvernement concernant la filière électronique.

La poste et les services financiers, quant à eux, peuvent se prévaloir d'une augmentation de la qualité du service offert, grâce à l'évolution des techniques et au renforcement des moyens en personnel. La volonté de la poste est de renforcer ainsi, grâce à ces techniques de pointe, son rôle traditionnel d'interlocuteur privilégié des usagers, notamment en milieu rural.

Les mesures déjà adoptées dans le cadre de la charte de gestion à moyen terme des postes et télécommunications apportent un début de solution aux insuffisances du budget annexe. Les travaux qui se poursuivent dans ce cadre permettent une réflexion plus approfondie sur les problèmes posés par le budget de votre ministère, monsieur le ministre.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous demande de voter le projet de budget des P. T. T. qui vous est soumis, comme l'a fait la commission des finances. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Jarosz, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, comme l'an dernier, le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges mesure l'honneur qui lui est fait de présenter le projet de budget des postes et télécommunications.

N'étant pas lui-même un technicien des P. T. T., il a d'abord plus apprécié la qualité des réponses données par les services du ministère aux questions posées. Il remercie donc ceux-ci, ainsi que les personnels de l'Assemblée nationale, pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la préparation de son rapport.

Le rapporteur voudrait reprendre son propos là où il l'avait laissé il y a un an. Il avait voulu voir, alors, dans le budget de 1982, une volonté affirmée par le Gouvernement de renforcer le service public, tant en ce qui concerne la qualité du service rendu que la dignité des personnels concernés.

Ce but sera-t-il atteint avec le budget de 1983 ? Les témoignages que le rapporteur a sollicités, comme l'an dernier, auprès des services postaux de son département, le Nord, ainsi que les diverses observations syndicales obtenues ici et là, ne semblent pas avoir apporté tous les apaisements souhaitables. Face à l'ampleur des problèmes humains vécus au jour le jour et devant l'importance des missions nouvelles que l'avenir laisse entrevoir, il aurait semblé juste d'attendre un développement budgétaire plus important pour certaines priorités.

Certes, il est compréhensible que le budget des P. T. T. ne reste pas à l'écart des choix de rigueur et de solidarité nationale adoptés dans tous les chapitres budgétaires. Les orientations et les moyens de 1983 ne peuvent toutefois se comprendre que comme une étape vers un accroissement tout à fait décisif, à l'avenir, des options clés de ce budget.

Tel est le vœu formulé par le rapporteur de la commission de la production et des échanges en vous présentant cet avis. S'il vous demande de vous référer, pour le détail, à son rapport écrit, il tient, cependant, à vous en présenter les grandes lignes.

En premier lieu, il est souhaitable de réaliser la nécessaire clarification du budget annexe des P. T. T.

Le service public qu'il représente ne devrait pas supporter des charges financières indues qui peuvent entraver son développement en altérant la qualité du service à rendre.

C'est d'abord vrai pour le tarif préférentiel à la presse. Certes, il convient de permettre à la presse de vivre, notamment la presse d'opinion à faibles recettes publicitaires, mais cette charge ne devrait-elle pas incomber au budget général plutôt qu'au budget annexe des P.T.T. ? Et ne devrait-on pas aussi se retourner vers les grands empires de presse, comme celui de M. Hersant ?

C'est vrai pour le bas niveau de rémunération des fonds des chèques postaux et des caisses nationales d'épargne.

C'est vrai pour la T.V.A. payée par les P.T.T. sur des investissements qui viennent enrichir le patrimoine national alors que les P.T.T. ne reçoivent pas de subventions de l'Etat.

C'est vrai pour le prélèvement, au profit du budget général, sur l'excédent du compte d'exploitation des télécommunications. Cette procédure est doublement critiquable : elle alourdit les charges des télécommunications, ampute donc leur équipement et accroît leur recours à l'emprunt. Elle semble, aussi méconnaître l'unicité du budget annexe des P.T.T.

En 1982, ce prélèvement s'élevait à 3 200 millions de francs. Destiné à contribuer à l'effort national de lutte contre le chômage, il était prévu qu'il devait revêtir un caractère exceptionnel. Or, cette année, bien que nettement diminué — 2 milliards de francs — il est encore présent. La procédure utilisée appelle donc les mêmes critiques : il faut que cette démarche conserve un caractère exceptionnel.

La préparation des chartes de gestion est souvent citée pour répondre aux préoccupations de tous ceux que concerne ce budget. Mais comme l'on ne dispose pas de documents précis, il est difficile de porter un jugement de valeur sur ces textes. Doit-on dire « la charte » ou « les chartes », une relative à la poste et aux services financiers. L'autre aux télécommunications ? C'est une préoccupation, quant à l'unicité du budget, qu'il conviendrait d'éclaircir.

En second lieu, dans son rapport, le rapporteur a voulu éclaircir quelques aspects de la politique postale, en étant attentif à la qualité du service public. Il constate que, globalement, elle a été maintenue à un bon niveau en 1982 ; il souhaite, pourtant, un effort plus marqué en faveur de la modernisation de la poste et des services financiers. L'acheminement du courrier, l'évolution, la construction et l'entretien des bureaux de poste.

La question de la sécurité reste préoccupante, comme le montre l'évolution du nombre des atteintes à la sécurité des personnes, en particulier des préposés, et à celle des biens de la poste. Chacun sera donc attentif aux dispositions qui seront prises, ou renforcées, dans ce domaine.

Le troisième point du rapport concerne les aspects de la politique des télécommunications. Les moyens consacrés à l'équipement des télécommunications n'augmentent que fort peu par rapport à l'an dernier. Cette évolution traduit plusieurs phénomènes : la diminution des coûts des réalisations qui résulte des progrès technologiques et des économies d'échelle, le ralentissement du taux de naissance du parc des abonnés téléphoniques et du programme de renouvellement des équipements, ainsi que le maintien des actions de recherche et le développement des services et produits nouveaux, et principalement de Vidéotex.

En revanche, ce qui est conquérant, dans l'immédiat, c'est le schéma des services nouveaux : le réseau Caducée, le réseau Transpac, le réseau Transmic, le réseau Colisée, la vidéo-communication, la télématique grand public avec, en particulier, l'expérience Télétel de Vélizy et l'expérience d'annuaire électronique en Ille-et-Vilaine.

Il convient de se réjouir de cette évolution qui peut contribuer efficacement à la définition d'un service public de qualité.

Le dernier point du rapport concerne les aspects de la politique du personnel. En 1982, j'avais dressé le bilan de la politique menée au cours des années passées à l'égard du personnel des P.T.T., bilan qui disait la peine quotidienne des 461 000 agents travaillant, en France, pour la défense du service public, 60 p. 100 d'entre eux gagnant moins de 4 500 francs par mois.

Monsieur le ministre, il y a un an, à cette tribune, il vous était demandé d'écouter ces personnels, d'entendre leur cri. Aucun mot n'est à changer : c'est toujours le même cri de tous les déracinés qui souhaiteraient « vivre et travailler au pays », celui des travailleurs des chèques postaux réclamant une promotion plus aisée, celui des receveurs-distributeurs, des personnels de première ligne, des conducteurs de travaux, des agents saisonniers, des contrôleurs divisionnaires.

La qualité du service public est, en effet, indissociable de la promotion sociale des personnels. Il serait donc souhaitable que les personnels bénéficient d'une juste compensation pour leur dévouement et pour le travail difficile qu'ils assurent afin de faire progresser la qualité du service public. Cela apparaît

évident pour les catégories C et D, les plus nombreuses, attachées plus que d'autres au maintien de leur pouvoir d'achat et à la progression des salaires les plus bas.

Monsieur le ministre, vous me permettrez certainement un mot sur la région Nord-Pas-de-Calais qui, du point de vue postal, peut être considérée comme une région sinistrée : 655 établissements postaux y desservent près de 4 millions d'habitants, soit 6 010 habitants par bureau contre 3 130 en moyenne dans l'ensemble du pays.

Vous avez fait savoir dans la presse locale que vous seriez chez nous avant la fin de l'année 1982 et que vous auriez à nous offrir « une bonne surprise », compte tenu de cette situation de région sinistrée, héritée du passé. Je souhaite que vous soyez un bon « Père Noël » pour tous les postiers du Nord-Pas-de-Calais qui vous observeront avec beaucoup d'attention.

En conclusion de ce rapport, il n'est pas possible de taire la décision qu'a prise le Gouvernement — à votre initiative, je crois — d'approuver le lancement d'un programme d'équipement de notre pays en réseaux-câbles de télécommunications. Un premier objectif de 1 400 000 prises de raccordement, commandées à l'industrie d'ici à 1985, a été retenu. La technologie des fibres optiques sera utilisée le plus tôt possible et à grande échelle.

Les foyers, comme les entreprises, seront donc raccordés à des réseaux véhiculant des conversations téléphoniques, des images animées ou des programmes télématiques, et cela de l'émetteur au récepteur et du récepteur vers l'émetteur.

Cette bataille industrielle des fibres optiques constitue un grand enjeu économique pour la filière électronique. C'est une bataille qu'il faut gagner pour la conquête du marché intérieur : ne dit-on pas que le trust américain I.T.T. va débarquer prochainement sur le marché européen ? C'est pourquoi il faut noter avec satisfaction que la réalisation technique de ces nouvelles infrastructures sera assurée par les P.T.T., garantissant ainsi le label « France ». Cela est à mettre à votre crédit, monsieur le ministre.

En conclusion, si le budget des P.T.T. ne répond pas à toutes les attentes, il traduit cependant la volonté de prendre en compte le développement des techniques, de tenter de remédier à un certain nombre d'imperfections relatives au service public et à la promotion des personnels.

La commission de la production et des échanges, après l'avis favorable du rapporteur, a voté les crédits du budget des P.T.T. Je demande en conséquence à l'Assemblée de se prononcer dans le même sens. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Paul Moreau.

M. Paul Moreau. Monsieur le ministre, à l'examen, ce projet de budget des P.T.T. pour 1983 apparaît comme un budget de type conformiste et assez restrictif, principalement en ce qui concerne les mesures en faveur du personnel et le fonctionnement des services.

Elaboré, je le sais, en tenant le plus grand compte des contraintes provoquées par la situation économique difficile à laquelle est confronté notre pays, tant au plan national qu'au plan international, ce budget est placé sous le double signe de la rigueur et de l'effort, et marqué par la nécessité de lutter contre le chômage.

Il convient de noter d'abord la reconduction en 1983, au bénéfice du budget général, du prélèvement opéré pour la première fois en 1982, et que l'on avait dit exceptionnel. Cette année, ce sont 2 000 millions de francs qui seront ainsi prélevés, ce qui conduira à rechercher, par la voie de l'emprunt, l'équivalent sur le marché financier national et international. Comme l'a réaffirmé tout dernièrement le conseil supérieur des P.T.T., il apparaît essentiel que ce budget soit un véritable budget annexe, comme le prévoit du reste la loi de 1923.

Il apparaît également essentiel que les modalités selon lesquelles les choix budgétaires sont effectués soient revus et qu'il soit procédé à une clarification entre le budget général et le budget annexe.

Comme je l'ai déjà dit, ici même l'an dernier à pareille époque, le taux de rémunération des fonds provenant des chèques postaux mis à la disposition du Trésor est insuffisant. Ce taux de 6,50 p. 100 décidé en 1979, et appliqué en 1980, avait été fixé par référence à celui des livrets de la Caisse nationale d'épargne. Or le taux des livrets est passé de 6,50 à 7,50 p. 100, puis à 8,50 p. 100 en 1982.

Si l'on tient compte du montant des avoirs et des charges importantes d'exploitation de ce service, il est facile de conclure que l'augmentation de ces rémunérations se justifierait amplement et permettrait de résorber ce déficit structurel relativement important.

Pour les créations d'emplois, la pause décidée par M. le Premier ministre en raison des difficultés économiques n'a pas permis de retenir les propositions qui ont été formulées. L'augmentation de 7 500 emplois en 1983 ne fera que régulariser les 7 500 recrutements effectués l'an dernier pour l'application de la semaine de trente-neuf heures. Il est vrai que, depuis l'an dernier, 26 000 emplois ont été créés. Il est cependant indispensable que soit poursuivie une politique active de création d'emplois de titulaires et de titularisation des auxiliaires et que soient augmentés les moyens de renfort et de remplacement pour maintenir la permanence du service public, faire face à l'évolution du trafic, pallier les absences, améliorer les conditions et la durée du travail, allonger les congés, rendre les repos compensateurs, etc.

Il serait temps aussi que le reclassement des receveurs-distributeurs dans la catégorie B, réclamé depuis tant et tant d'années, intervienne au plus tôt.

M. André Tourné. Ils sont très mécontents !

M. Paul Moreau. Effectivement.

Il serait souhaitable d'envisager une restructuration des emplois au sein des personnels du service général, restructuration qui devrait se traduire par une augmentation importante des effectifs de catégorie B, actuellement insuffisants pour faire face aux besoins fonctionnels, et par une diminution corrélative des effectifs de catégorie C, notamment des agents d'exploitation. Cette réforme aurait le très grand mérite de toucher également en priorité la maîtrise de la distribution, de l'acheminement et des lignes.

Quant au programme immobilier des bureaux de poste, il apparaît comme trop timide. La situation dans ce domaine reste précaire en raison de l'exiguïté ou de la vétusté de très nombreux bureaux. Or il y a des conditions matérielles d'accueil aux guichets, ce qui constitue un des moyens de l'action commerciale, mais aussi des conditions de travail des agents et du cadre de vie des receveurs, qui ne disposent généralement que d'un confort minimum, et quelquefois même d'aucun confort, dans leurs appartements de fonction.

Certes, il faut reconnaître qu'un certain effort a été accompli pour faire disparaître des bureaux-taudis, mais là aussi beaucoup reste à faire.

Les services financiers n'appellent de ma part qu'une seule réflexion : la poste doit être placée à égalité de concurrence avec les institutions et établissements similaires. Elle doit pouvoir offrir à bref délai des prestations qui, jusqu'à présent, lui échappent et obtenir ainsi un ensemble de services identiques.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur ce projet de budget pour 1983. J'ai le redoutable privilège de recevoir, au nom de mon groupe, les organisations syndicales nationales des P. T. T. En ma qualité d'ancien postier, j'ai ressenti dans toutes leurs analyses une honnêteté intellectuelle et une logique qui leur font honneur. Toutes sont bien conscientes que la lourdeur de l'héritage laissé par vos prédécesseurs continue à peser sur la situation actuelle. D'une manière générale, la concertation qui existe à présent dans votre ministère a été remarquée. C'est un aspect positif.

Des propositions ont été présentées pour mettre un terme aux charges indues et au gâchis hérité, qu'il s'agisse de sous-traitance en matière d'entretien et de gestion du parc automobile, de laxisme dans le contrôle des prix des marchés, de marchés d'études coûteux, sans effet pour l'emploi des entreprises bénéficiaires, études qui auraient pu être réalisées par les P. T. T., ou bien encore de manque de rigueur dans la gestion.

Monsieur le ministre, vous vous êtes attelé avec détermination à une très grande tâche de remise en ordre et de restauration. Vous avez mis un terme à la politique de démantèlement du service public des P. T. T. menée depuis bien des années. A présent, la poste et les télécommunications marchent d'un même pas.

Le personnel des P. T. T., qui est qualifié, consciencieux et très attaché à la notion de service public et dont chacun se plaît à reconnaître le très grand mérite, attend beaucoup de vous. Il sait que tout n'est pas possible tout de suite. C'est pourquoi il a fait preuve, jusqu'à présent, de modération, de logique et d'esprit de solidarité. Il serait bon de s'en souvenir si l'on ne veut pas que sa patience se transforme en amertume. C'est en tout cas ce que j'ai ressenti au contact de ces responsables syndicaux, dans un dialogue franc et loyal. Je me devais, il me semble, de vous en faire part. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, mes chers collègues, puisqu'il a souvent été question ici d'héritage, je voudrais en donner un exemple.

En 1975, le téléphone était encore rare en France : 13 lignes pour 100 habitants, soit au total environ 7 000 000 de lignes. Il fallait onze mois d'attente, en moyenne, pour obtenir le raccordement : 1 100 000 demandes étaient en instance. Les ressources nécessaires ayant été mobilisées et l'impulsion donnée par le gouvernement d'alors, plus de 16 millions de lignes étaient installées au 31 décembre 1980. La durée d'attente ayant été réduite à trois mois, sauf exception dans certaines régions, le nombre des demandes en instance, après avoir culminé à 1 600 000 est redescendu à 900 000. Au moment où nous abandonons ce budget, il convenait de rappeler ces chiffres.

Sur le plan financier, puisque les crédits commandent l'avenir des télécommunications, je dirai que ce budget annexe des P. T. T., comme le budget général et de nombreux autres budgets particuliers, est un budget « poudre aux yeux ». Il est en effet hypocrite dans la mesure où il dissimule de nombreuses charges et contribue à fournir à l'Etat, qui les recherche dans les moindres recoins, des recettes dont le budget général est avide.

Je donnerai quelques exemples que nos rapporteurs ont d'ailleurs évoqués.

En 1982, les P. T. T. ont déjà versé 3,2 milliards de francs au budget général et M. le Premier ministre avait bien déclaré, l'an passé, devant le conseil supérieur des P. T. T., qu'il s'agissait là d'un prélèvement tout à fait exceptionnel. Je me suis reporté aux débats budgétaires de l'année dernière. A la page 3322 du *Journal officiel*, on peut prendre connaissance de la réponse du Premier ministre : « Je vous confirme que le prélèvement de 3 200 millions de francs a bien le caractère d'une mesure exceptionnelle appliquée à l'exercice 1982 ».

M. Michel Noir avait d'ailleurs qualifié cette procédure de véritable « hold-up budgétaire ». Il semble que nous assistions, hélas, à la banalisation de ce hold-up. Ainsi, ce prélèvement qualifié d'exceptionnel en 1982 a été reconduit, ce qui méconnaît gravement les principes d'autonomie et d'unité du budget annexe prévus par la loi de 1923. Il grève en outre de charges nouvelles le compte d'exploitation des télécommunications.

Monsieur le ministre, il semble d'autant plus indispensable que des règles claires et définitives soient fixées à cet égard que les rapporteurs l'ont eux-mêmes demandé. Dans le rapport de M. Alain Bonnet, par exemple — et M. Jaros ne dit pas le contraire — je relève ces phrases : « Cette mesure est critiquable car le prélèvement, qualifié d'exceptionnel en 1982, a été reconduit... Il serait donc indispensable que, dans le cadre de la charte de gestion à moyen terme, soient fixées des règles claires et définitives ». Je souscris pour ma part pleinement à cette demande.

Autre point souligné par certains intervenants : les intérêts versés par le Trésor pour les dépôts des chèques postaux. Le taux de rémunération de 6,5 p. 100 reste identique à ce qu'il était. M. Alain Bonnet écrit d'ailleurs dans son rapport : « Cette situation, tout à fait anormale, puisqu'elle entraîne un déficit pour la poste, qu'elle doit financer par emprunt, trouvera peut-être un terme ultérieurement ». Je joins mes vœux à ceux du rapporteur.

Un point n'a pas été souligné, alors qu'il est intéressant, et j'aimerais que vous vous expliquiez à ce sujet : il s'agit du prélèvement sur le budget annexe des P. T. T. de 700 millions au titre de la compensation démographique entre régimes sociaux. Cela me paraît tout à fait extravagant. Ce n'est en fait qu'une astuce, un expédient, qui n'a d'autre justification que de diminuer l'impasse du budget général.

Je soulignerai par ailleurs l'augmentation inquiétante de la dette à la charge du budget annexe et des frais financiers.

La dette, qui était de 65 milliards de francs en 1980, dépasse 90 milliards en 1983, c'est-à-dire qu'elle a augmenté de près de 50 p. 100. On peut donc se demander si le budget annexe n'est pas utilisé par l'Etat pour financer le budget général.

J'ai également examiné les résultats du secteur le plus productif des P. T. T., les télécommunications : de 42 milliards en 1980, ils ont augmenté progressivement et l'on prévoit 63 milliards pour 1983. Je serais heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez nous confirmer que ces prévisions sont exactes et qu'elles ne sont pas surestimées alors que, pour les réaliser, il faudra que la communication de base passe à 0,60 franc dès la fin de 1982 et à 0,66 franc dans le courant de 1983.

Votre réponse sera d'autant plus intéressante que la tarification de la communication de base avait été menacée d'une autre façon. Certes, cette menace est écartée pour l'instant, mais j'aimerais être certain que c'est de façon définitive : il a en effet été question d'appliquer la taxe sur la valeur ajoutée à la communication de base.

M. Louis Mexandeau, ministre des P.T.T. Monsieur le député, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Gilbert Gantier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T., avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des P.T.T. Je voudrais tordre le cou à une légende qui n'est pas tout à fait innocente et qui, comme par hasard, est apparue au moment des élections cantonales. Je m'attends d'ailleurs à ce que, les idées de mars approchant, elle surgisse à nouveau. Je sais qu'elle a suscité un grand émoi et, comme toujours, les démentis n'ont eu aucun effet, comme si on n'accordait de crédit qu'au mensonge...

Un projet ancien avait fait l'objet, il y a un an déjà, d'une communication devant le conseil des ministres, suivie d'ailleurs d'une conférence de presse. En effet, en raison des services nouveaux qui se multiplient, les communications urbaines ne peuvent plus être traitées de la même façon qu'il y a dix ou quinze ans.

On pouvait donc éventuellement songer à taxer les communications en fonction de leur durée. Il convient également de prendre en compte un impératif d'égalité : en effet, les populations rurales et les abonnés de province sont taxés, et lourdement, en fonction de la distance et de la durée.

Il avait donc été envisagé de faire payer une seconde taxe téléphonique au-delà d'une durée de communication qui n'aurait en aucun cas été inférieure à vingt minutes et se serait plutôt située aux environs d'une demi-heure. On aboutirait ainsi à une situation paradoxale où un ordinateur pourrait être branché sur le téléphone pendant toute une journée pour cinquante-cinq centimes seulement. Vous conviendrez que cet avantage serait excessif.

Ce projet a été défiguré, et certains articles de presse de même que la rumeur publique font état d'une volonté du Gouvernement de taxer les communications téléphoniques des abonnés toutes les trois minutes.

Je le répète : cela relève de la légende et continuer de colporter cette rumeur relèverait de la malveillance. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Gilbert Gantier, veuillez poursuivre.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je n'ai pas colporté des rumeurs de cette nature : j'ai simplement fait allusion au projet d'imposer les communications téléphoniques à la taxe sur la valeur ajoutée.

J'aimerais que vous apportiez sur ce point un démenti aussi ferme en répondant tout à l'heure aux orateurs.

J'en viens maintenant aux projets d'avenir, qui sont essentiels. Sur ce point, l'héritage a été particulièrement bon. En effet, dès votre prise de fonction, vous avez inauguré à Vélizy la première expérience mondiale Vidéotex, le central E. 10 à Brest, le central M.T. 20 à Amiens, la liaison par câble Le Mans-La Flèche-Angers, le câble sous-marin en fibre optique reliant Antibes et Juan les Pins, qui était l'une des toutes premières réalisations de ce type au monde, et le service de l'annuaire électronique en Ille-et-Vilaine, que le rapport Dondoux-Ducastel avait condamné sans ambages mais qui va finalement voir le jour, et c'est heureux. De même, le premier réseau câblé du monde à Biarritz figure maintenant au nombre des priorités et il est heureux que vous ayez repris tous ces projets de vos prédécesseurs.

Mais voilà qu'un communiqué du conseil des ministres du 8 novembre a annoncé qu'on allait développer la technologie du câblage, et notamment celle des fibres optiques. Sur le plan technique, il y aurait beaucoup à dire à ce sujet et je ne le ferai pas faute de temps. Je soulignerai cependant les problèmes de liberté et de liberté d'expression et de communication que cela pose incidemment.

La liberté de recevoir des émissions d'origine quelconque est en effet une liberté publique, prévue notamment par l'article 10 de la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950. Elle est également prévue par l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1944 et par l'article 11 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

Or, selon l'article 7 de la loi du 29 juillet 1982 — la loi Fillioud — l'usage des fréquences radio-électriques sur le territoire d'Etat est subordonnée à l'autorisation de l'Etat. Par l'effet de cette nouvelle législation, T.D.F. perd son monopole mais garde l'exclusivité de la diffusion des programmes venant des services publics. Tout autre programme provenant de chaînes, de sociétés ou de collectivités locales, sera soumis à déclaration, à l'autorisation de l'Etat, c'est-à-dire du ministre des P.T.T.

La réception par satellite pose le problème de la concurrence au monopole. En effet, elle rend possible l'émission individuelle de télécommunications sans passer par l'infrastructure classique, une simple antenne sur un toit reliant l'utilisateur au satellite.

Cette échéance, monsieur le ministre, est imminente.

En Europe, la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne, la Suède, le Luxembourg, comme la France d'ailleurs, ont décidé d'investir dans les satellites et vous en faites état dans votre projet de budget.

Le problème est de savoir si, en France, chaque citoyen pourra librement ou non recevoir les programmes ainsi diffusés. Compte tenu du principe de la liberté de recevoir des émissions, que j'ai rappelé, que ferez-vous ? Interdirez-vous les antennes, ce qui conduira à un conflit de droit ? N'allez-vous pas opposer, afin d'écartier ce que vous pourriez appeler la menace des satellites de télévision, le câble aux satellites, afin de pouvoir garder le contrôle de ce que les citoyens français pourront voir sur leurs récepteurs de télévision, violant ainsi sans le dire la liberté de réception, pourtant maintes fois affirmée ?

Ainsi serait délaissé d'un jour nouveau votre projet de mise en place d'un réseau câblé numérique multi-service, susceptible d'offrir une gamme de programmes audiovisuels aussi importante que les satellites avec — ce qui est primordial à vos yeux — la possibilité de contrôler et, par conséquent, d'interdire certaines émissions. Une telle attitude violerait non seulement, comme je viens de le montrer, la liberté de réception, elle marquerait de plus une défiance envers les citoyens.

Monsieur le ministre, vous devez dissiper nos inquiétudes sur ce point. Si vous ne le faites pas, l'opinion publique en tirerait bien sûr les conséquences qui s'imposent. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget annexe des postes et télécommunication revêt une grande importance pour au moins trois raisons :

En premier lieu, ce service public concerne tous les Français, dans leur vie privée et dans leur activité professionnelle ;

En deuxième lieu, ce budget, en tant que grand budget civil d'investissement, peut jouer un rôle positif pour relancer la production industrielle nationale et reconquérir le marché intérieur ;

En troisième lieu, il détermine les conditions de travail et de vie de près d'un demi-million de salariés.

Pour toutes ces raisons, nous sommes en droit d'être exigeants quant aux moyens mis à la disposition des postes et télécommunications. Certes, ceux-ci sont importants. Nous regrettons cependant que leur croissance soit limitée par la conjoncture difficile que nous connaissons, qui exige une grande rigueur.

Nous ne pouvons en effet accepter une baisse de la qualité du service public. Aussi, nous apprécions les résultats obtenus depuis un an.

Le rapporteur pour avis, mon ami Jean Jarosz, a montré, dans son rapport, comment la qualité du service postal s'était améliorée au cours de l'année 1981. Nous le devons, sans aucun doute, à l'importance des créations d'emplois intervenues depuis le mois de juillet 1981, à l'accentuation de la modernisation — notamment en ce qui concerne le tri et les transports — ainsi qu'au dévouement du personnel, auquel la gauche a reconnu une dignité méritée.

L'annulation des crédits d'investissement à malheureusement limité les efforts de rénovation de la poste décidés dans la précédente loi de finances et qui auraient eu des effets bénéfiques pour le personnel et les usagers.

Les télécommunications ont, elles aussi, connu des améliorations, encore que, dans certains services « grand public », la qualité souffre des retards accumulés.

M. Michel Noir. C'est vrai !

M. Paul Chomat. Il a été par ailleurs mis un terme à la tendance à l'éclatement des deux branches des postes et télécommunications. Enfin, monsieur le ministre, les syndicats les plus représentatifs reconnaissent l'effort de concertation que vous animez.

L'année passée a donc été marquée par une évolution comportant des aspects positifs. Mais les faibles moyens nouveaux dont disposeront les postes et télécommunications en 1983 risquent de compromettre cette heureuse tendance.

Nous sommes certes conscients de la conjoncture dans laquelle le budget a été préparé et nous approuvons les priorités retenues

par le Gouvernement pour développer l'emploi productif. La situation économique difficile exigeait une grande rigueur pour mobiliser tous les moyens nécessaires au bon développement des postes et télécommunications. Nous pensons qu'il reste beaucoup à faire à cet égard.

Vous annoncez la préparation de chartes de gestion à moyen terme. Il est permis de croire que celles-ci seront l'occasion d'avancer vers plus de rigueur. Ne pouvant juger de leur contenu, je me permets cependant de formuler quelques suggestions, qu'il nous serait agréable de voir prises en compte, pour donner plus de moyens aux postes et télécommunications et améliorer encore le service public.

Dans son rapport, mon ami Jean Jarosz affirme, à juste titre, qu'il est nécessaire de clarifier le budget annexé.

Je soutiens cette proposition en insistant tout particulièrement sur la nécessité de faire la chasse aux gaspillages financiers et aux gaspillages supportés par le budget, souvent au profit du secteur privé.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Paul Chomat. Le syndicat C. G. T. nous a remis une étude, qu'il a communiquée au conseil supérieur des postes et télécommunications, chiffrant les différentes économies possibles. Parmi les problèmes soulevés dans cette étude, et auxquelles les chartes devront répondre, je citerai les gaspillages sur achats et commandes publics : marchés d'études inutiles, prix gonflés, surcoût des filiales, sous-traitance inutile.

Je citerai également les pertes financières : compensations accordées aux industriels pour leur permettre d'exporter, surcoût des sociétés de financement et surcoût des emprunts. Il me semble en particulier urgent d'apurer le passif de la poste.

D'autres manques à gagner sont examinés, notamment toutes les charges indues déjà dénoncées par le rapport de M. Jarosz, ce qui me dispense de les citer à nouveau.

De ces réflexions, il ressort incontestablement que des moyens supplémentaires doivent être trouvés.

Autre préoccupation que nous souhaitons voir pleinement prise en compte par les postes et télécommunications : la priorité qui doit être accordée aux produits français. Certes, dans les télécommunications, nous trouvons pour l'essentiel des productions nationales, et les choix que vous avez récemment faits, monsieur le ministre, consolident cette tendance que nous soutenons. Le renforcement de la recherche sur les composants va également à notre avis dans le bon sens.

En revanche, il semble que la poste et les services financiers soient très largement équipés de matériel étranger, particulièrement en informatique. C'est une politique qui doit être revue. Les travailleurs des postes et télécommunications sont attentifs à cet aspect et ils ont raison.

Permettez-moi de citer un autre exemple.

Des syndicats C. G. T. m'ont signalé l'offre faite par Manufrance, qui a présenté deux bicyclettes prototypes pour les préposés à un coût inférieur à celui du fournisseur habituel. Ces matériels sont totalement français, à l'exception des moyeux...

M. Michel Noir. C'est dommage ! (Sourires.)

M. Paul Chomat. ... alors que les autres sont pour l'essentiel d'origine étrangère.

Soucieux d'une production nationale et d'une entreprise qui me sont chères comme élu stéphanois, je me permets, monsieur le ministre, d'appeler publiquement votre attention sur le choix prochain auquel devra procéder votre ministère.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Ce sera un hommage à Jacques Tati !

M. Emmanuel Hamel. Il s'agit d'une entreprise qui est chère au cœur de tout élu rhône-alpin !

M. Paul Chomat. Enfin, les chartes de gestion ont à résoudre les revendications du personnel.

Le plan de titularisation apporte une première réponse mais il ne saurait être suffisant.

Nous avons reçu de nombreuses lettres et pétitions des personnels protestant contre le blocage de leurs revenus, demandant un accroissement de leur pouvoir d'achat, ce qui me paraît particulièrement justifié car ce sont essentiellement des catégories C. et D., réaffirmant des revendications catégorielles refusées depuis des années par la droite comme par exemple le reclassement indiciaire des receveurs-distributeurs et formulant les besoins, encore grands, pour faire fonctionner dans de meilleures conditions le service public.

Des négociations sont en cours avec les représentants des personnels. Il serait juste qu'elles aboutissent à des améliorations substantielles notamment en matière de pouvoir d'achat et de conditions de travail.

Le projet de budget que vous nous présentez ne permet pas de répondre à tous les besoins et à toutes les aspirations.

Nous sommes conscients que tout n'est pas possible tout de suite. Nous prenons donc acte de votre volonté réaffirmée d'avancer dans la voie de l'assainissement de la situation financière des postes et télécommunications, du renforcement du service public et de l'amélioration de la situation des personnels.

Aussi, en votant votre projet de budget, monsieur le ministre, le groupe communiste vous invite à mettre à profit la mise au point des chartes de gestion, pour avancer de manière décisive vers les objectifs que j'ai rappelés et que nous croyons conformes aux intérêts des personnels et des usagers de ce grand service public. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, à l'image un peu du budget général, ce projet de budget des P. T. T. marque un certain changement de cap et trois traits le caractérisent : c'est un budget de stagnation, de crise financière et d'incertitude sur l'avenir industriel du secteur des télécommunications.

Budget de stagnation d'abord.

Le freinage est particulièrement brutal pour les investissements. Les dotations en autorisations de programme diminuent de 1982 à 1983 de 6,2 p. 100 pour la poste et restent stagnantes pour les télécommunications puisqu'elles n'augmentent que de 1,1 p. 100. Ces chiffres, appréciés au regard de la dérive monétaire, justifient le terme de régression.

Désormais, avec la méthodologie budgétaire socialiste, cette régression doit être appréciée compte tenu de la technique de la régulation budgétaire, de sorte que les sommes réservées à l'équipement et à l'investissement risquent encore de diminuer. Ainsi, monsieur le ministre, au cours de l'année 1982, les autorisations de programme pour la poste ont enregistré une diminution de 45 p. 100, ce que les postiers ont certainement apprécié ! Dès lors, on ne voit pas comment un tel budget d'investissement vous permettra de poursuivre l'effort entrepris depuis des années en matière d'équipement en nombre de lignes. Il est vrai que les prévisions correspondantes diminuent jusqu'en 1985, alors même que vous prôniez le principe tout à fait justifié d'égalité d'accès, y compris pour les couches les plus populaires, aux moyens de communication. Aujourd'hui, cette diminution sensible du nombre de lignes posées et les difficultés qui risquent de surgir en matière d'équipement de postes téléphoniques mettent ce principe en cause.

En outre, le recul de l'effort d'investissement ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'emploi et notamment sur l'emploi industriel, dans un secteur qui, soumis à une mutation technologique importante, est confronté à des difficultés considérables de reconversion d'emploi. Le problème posé par le passage de la commutation au temporel en est un exemple.

Deuxième élément de cette stagnation : la qualité du service rendu aux usagers risque pour la première fois en 1983, de stagner sinon de diminuer. Pouvez-vous nous confirmer, monsieur le ministre, que pour la première fois, cette année, selon les statistiques trimestrielles de la qualité du service téléphonique, les chiffres sont en baisse ? De surcroît, ainsi que certains de nos collègues sur d'autres bancs de l'Assemblée l'ont fait remarquer, la qualité du service postal risque elle aussi d'être mise en cause, dans la mesure où les 7 600 emplois créés correspondent seulement à l'application du passage de la semaine de quarante heures à trente-neuf heures.

Budget de crise financière ensuite.

La caractéristique dominante de ce budget est l'alourdissement brutal des frais financiers. S'agissant des intérêts des emprunts, leur croissance, non compris ceux servis aux déposants de la caisse nationale d'épargne, sera de 16,4 p. 100 pour la poste et de 68,8 p. 100 pour les télécommunications. Les charges d'amortissement du capital et des emprunts progresseront quant à elles de 57,4 p. 100 pour la poste et de 50 p. 100 pour les télécommunications.

Ces chiffres nous conduisent à dresser certaines constatations et à formuler des interrogations. Pour la poste ils traduisent tout d'abord une nouvelle aggravation d'une situation, pourtant déjà très difficile, que nous avons d'ailleurs constatée, lorsque, en son temps, nous étions rapporteur de la commission de la production et des échanges.

Le besoin de financement pour la poste passera de 5,5 à 6,2 milliards de francs, et, surtout, le poids des charges financières représentera pour 1983, près de 25 p. 100 des produits et taxes, soit le quart du chiffre d'affaires de l'entreprise Poste.

Ce besoin de financement ne pourra être couvert uniquement par l'emprunt, comme en 1982. Il faudra opérer un prélèvement totalement irrégulier sur les avoirs des déposants aux chèques postaux, ce qui est grave au regard des règles d'orthodoxie financière que l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative aux lois de finances impose et au Gouvernement et au Parlement. Pouvez-vous, monsieur le ministre, fournir au Parlement tous éclaircissements sur un tel prélèvement au cours de l'année 1982 et sur celui de 4 milliards de francs pour 1983 que laisse prévoir l'examen des documents budgétaires ?

Par ailleurs, il convient de s'interroger sur les prévisions de recettes. Quelles sont vos prévisions pour l'évolution du trafic postal ? Quelles sont-elles également en matière de tarifs, puisque vous prévoyez un excédent de recettes de 3,2 milliards de francs pour la poste et de 4,35 milliards de francs pour les télécommunications ? Cela signifie-t-il que nous connaissons des hausses de tarif l'année prochaine ? Dans quelles conditions auront-elles lieu ?

En ce qui concerne les télécommunications, nous arrivons presque à une situation de crise sur le plan financier. Une fois encore, l'alourdissement brutal des frais financiers posera des problèmes d'autant plus aigus que les télécommunications ne pourront peut-être pas continuer à trouver sur le seul marché financier les moyens de financement. Le recours à l'emprunt sur les marchés étrangers sera donc nécessaire, avec tous les problèmes liés aux différences des taux de change.

A ce sujet, monsieur le ministre, je tiens à vous poser quelques questions auxquelles le Parlement a droit de réponse.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Comme dans l'émission de Polac !

M. Michel Noir. Quel est, pour 1982 et pour 1983, le montant des provisions pour pertes de change ?

Celles-ci seront-elles déduites, dans le calcul du prélèvement du budget général, de l'excédent commercial des télécommunications qui sert de base ? Une telle façon de procéder risque de conduire à des résultats tout à fait différents, monsieur le ministre. Dans un cas, vous défendrez la thèse qu'il ne faut prélever qu'un milliard de francs sur l'excédent des télécommunications. Dans un autre cas, le ministère chargé du budget vous imposera un prélèvement de 2,9 milliards de francs, s'il refuse de prendre en compte la provision pour pertes de change que vous prévoyez. Ce sont là des questions sur lesquelles le Parlement a le droit d'obtenir des réponses.

Nous renouvelons aussi, monsieur le ministre, les critiques que nous avions formulées l'année dernière sur le prélèvement du budget général. L'année dernière vous l'aviez présenté — notre collègue Gantier l'a rappelé tout à l'heure — comme étant tout à fait exceptionnel et opéré dans le but de contribuer à la politique de lutte contre le chômage. Cette année vous trouvez une autre justification puisque vous déclarez qu'il s'agit d'une contribution aux charges de service public. Cela signifie-t-il que les P.T.T. ne seraient plus un service public et qu'il faudrait désormais qu'ils contribuent aux charges de service public ?

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Soyons sérieux !

M. Michel Noir. Ce serait à l'évidence la négation même de la notion de budget annexe.

La possibilité de financer le budget des télécommunications par une augmentation de recettes peut être mise en doute. Elle semble fondée sur le passage de la taxe de base à 0,60 franc — vous ne donnez aucun élément de réponse — et surtout sur l'assujettissement à la T.V.A. des taxes téléphoniques de base. Un débat est ouvert à ce sujet. Il semblerait qu'une transaction soit envisagée afin d'en limiter les conséquences sur l'indice des prix et qu'en accord avec le ministère du budget, le prélèvement du budget général se perpétue.

Outre ses inconvénients au regard de l'orthodoxie budgétaire qui s'impose à nous tous, cette solution ne manquerait pas de susciter des interrogations quant au devenir financier des télécommunications.

Enfin, ce projet de budget n'assure pas l'avenir industriel des postes et des télécommunications.

Les crédits consacrés aux équipements en matériel technique de la poste régressent. Ainsi, pour l'achat de matériel technique et mécanographique, ils passent de 614 millions de francs en 1982 à 389 millions en 1983. Le programme d'équipement des centres de tri et d'acquisition de matériel informatique connaît donc une diminution sensible. Voilà qui explique nos inquiétudes quant à la qualité du service de la poste et à la possibilité d'en améliorer la productivité.

Pour les télécommunications, le projet de budget prévoit un ralentissement de la croissance du nombre d'abonnés, ainsi que je l'observais tout à l'heure. Il prévoit surtout une diminution de la charge pour les industries en matière de commutation : c'est l'équivalent de 500 millions à 1,5 milliard de francs de commandes aux industries de la communication qui fera défaut en 1983. De plus, la dotation pour la recherche diminue légèrement, alors que vous annoncez pourtant une politique que vous qualifiez d'audacieuse, en matière de nouveaux services, de nouveaux produits, et notamment pour ce qui concerne les fibres optiques et les plans de câblage.

Nous remarquons le grand silence sur ce que sera la politique du Gouvernement en matière commerciale et industrielle sur le Vidéotex et sur les fibres optiques. Ferez-vous un ou deux pôles de production de fibres optiques ? Généraliserez-vous, et dans quelles conditions, les expériences Vidéotex existantes ?

Enfin, comment réaliserez-vous la politique annoncée à l'issue du conseil des ministres du 3 novembre en matière de câblage et de télédiffusion par câble ?

J'espère, monsieur le ministre, que vous apporterez des précisions au cours du débat qui va suivre. Vous annoncez un plan de six milliards de francs pour le câblage avec possibilité d'installer 1 200 000 à 1 500 000 prises. Le prix de revient d'une prise avoisinant 20 000 francs, que représentent les six milliards de francs que vous prévoyez alors qu'il en faudrait probablement trente ? D'ailleurs aucune disposition ne figure dans le projet de budget pour 1983 pour ce qui concerne la première année d'application du plan. Est-ce à dire que vous l'avez annoncé sans l'avoir budgétisé pour l'année 1983 ?

Il est permis aussi de s'interroger, monsieur le ministre, sur votre choix d'une politique que j'appellerai « la ligne Maginot du câblage » plutôt qu'une politique ouverte laissant place à la fois aux satellites et aux câblages, ce qui implique l'utilisation d'antennes individuelles, le respect de la liberté d'accès à des programmes pour chaque citoyen et la satisfaction d'une demande locale. Ce qui est grave sur un plan politique, c'est qu'à l'évidence vous souhaitez tenir le « robinet » des informations qui circuleront dans les câbles. Certaines associations, que des membres du C.N.E.T. commencent à développer en matière de programmes, nous rendent des plus inquiets. Nous ne manquerons pas de formuler publiquement les observations qui s'imposent.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur Noir, puis-je vous interrompre ?

M. Michel Noir. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T. avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des P.T.T. Votre comparaison avec la ligne Maginot n'est pas fondée, monsieur le député, car celle-ci n'avait pas été prolongée le long de la frontière belge. En l'occurrence, la Belgique est largement pourvue en matière de câbles. C'est dire qu'elle a commencé, la première, la ligne Maginot !

M. Henry Delsis. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Vous préférez la défensive à l'attaque des blindés !

M. Michel Noir. J'évoquais la ligne Maginot pour insister sur la nécessité de la liberté d'accès aux programmes. Il est en effet évident que le programme qui circule sur un réseau câblé est conçu dans l'aire géographique de ce réseau et que ses moyens d'accès sont donc sur le territoire national.

Un dernier élément d'incertitude concerne les investissements relatifs à un projet que vous aviez annoncé à grand renfort de publicité et M. le Président de la République l'avait lui-même évoqué lors d'une conférence de presse, à savoir la possibilité pour chaque citoyen d'accéder à une facturation détaillée. Monsieur le ministre, où figurent dans votre projet de budget pour 1983 les crédits correspondants ? Comment ce système pourra-t-il être mis en place avec la rapidité que vous aviez annoncée ?

Tel est, monsieur le ministre, formulé en dix minutes pour 131 milliards de francs...

M. Emmanuel Hamel. C'est peu !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Nous sommes en période de rigueur !

M. Michel Noir. ... le point de vue du groupe du rassemblement pour la République, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, sur ce projet de budget qui correspond à une situation financière grave et cela malheureusement dans un secteur essentiel et à

un moment où nos industries, qui avaient acquis une place sur le marché international tout à fait remarquable, connaissent des difficultés et sont confrontées à une nécessité de reconversion très sensible compte tenu des évolutions technologiques.

C'est la raison pour laquelle nos inquiétudes et vos non-réponses nous conduiront à voter contre ce projet de budget. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Attendez que M. le ministre ait répondu à vos questions !

M. le président. La parole est à M. Delisle.

M. Henry Delisle. Monsieur le ministre, la politique menée depuis dix-huit mois par le Gouvernement et le projet de budget qui nous est présenté tendent à satisfaire l'ensemble des besoins qui correspondent au champ couvert par la télématique.

Il s'agit bien de tous les services, autres que le téléphone et le télex, qui peuvent être obtenus par les réseaux de télécommunication, tels qu'envoi ou réception d'informations publiques ou privées, consultations de fichiers, réservations, opérations commerciales ou bancaires.

Aujourd'hui il s'agit principalement, avec Télétel, de la vidéographie interactive, mais je note avec satisfaction que l'action des postes et télécommunications françaises, cohérente avec l'évolution rapide de la technologie, prépare une unification harmonieuse de deux domaines hier encore séparés, celui de la communication de point à point sur des réseaux de type téléphonique et celui de la diffusion de programmes audiovisuels sur des réseaux spécifiques.

En ce qui concerne la téléinformatique et la vidéographie, nous constatons une croissance importante des programmes d'investissements à effectuer par la direction générale des télécommunications.

Ces moyens lui permettent de poursuivre les premiers objectifs que vous lui avez assignés dans le cadre d'une réorientation importante de la politique française en matière de télématique.

D'abord, la télématique collective, accessible à tous dans les lieux publics, avec la collaboration des collectivités locales en particulier à Nantes, à Grenoble, dans le Lot-et-Garonne, en Haute-Provence.

Ensuite, la télématique professionnelle, avec l'extension des réseaux nouveaux tels que Transmic, Colisée, ou Transpac, créés pour répondre aux besoins des utilisateurs les plus divers et qui connaissent un succès commercial considérable. Pour les petits et moyens utilisateurs professionnels, tels les agriculteurs, je note avec satisfaction l'ouverture en octobre dernier du service « Télétel professionnel », accessible depuis n'importe quel point du territoire grâce au réseau téléphonique commuté.

A la fin de 1983 seront aussi créés des réseaux de communications interentreprises utilisant les satellites de télécommunication du type Télécop I.

Enfin, pour ce qui est de la télématique grand public, un terminal Minitel sera installé dans un grand nombre de foyers. Ce sera un des facteurs de l'amélioration de la vie quotidienne dans les prochaines années.

Après les résultats positifs de l'expérience de Vélizy, l'année 1983 sera celle de l'installation de Minitel chez tous les usagers volontaires du département d'Ille-et-Vilaine, le libre choix étant laissé entre les différentes formes d'annuaires.

Je tiens, monsieur le ministre, à confirmer ici mon approbation des trois principes que vous avez posés et mis en application :

D'abord, l'accord de tous les partenaires sociaux concernés, notamment des médias traditionnels ;

Ensuite le volontariat des usagers ;

Enfin, le respect, dans les prestations de services, d'un code de déontologie, en cours de définition par la commission, à laquelle j'appartiens, du suivi des expériences télématiques ouvertes au grand public.

En effet, les services télématiques sont soumis au code des P. T. T. quand ils utilisent le réseau, à la loi sur la communication audiovisuelle quand ils tombent sous le coup de cette loi, et aux lois et règlements qui s'appliquent au contenu des informations, transactions et autres messages, règles concernant la vie privée, les bonnes mœurs, les secrets d'intérêt public et les droits d'auteur.

Ces dispositions générales doivent être complétées par des règles — relevant de la loi ou du décret — spécifiques à la télématique, et concernant : premièrement, les conditions d'autorisation du service, ou les conditions applicables ultérieurement

au service soumis à déclaration ; deuxièmement, les modalités d'exercice du droit de réponse, le contenu et l'étendue de l'obligation du dépôt légal ; troisièmement, les règles applicables aux entreprises offrant des services télématiques.

A ces propositions concernant le régime juridique applicable, pourront s'ajouter des recommandations de la commission pour favoriser le développement de certains services télématiques, lever les obstacles économiques ou sociaux à ce développement et faciliter l'accès des personnels intéressés aux nouveaux emplois.

Je ne saurais terminer cette brève évocation de la télématique ouverte au grand public sans souligner la grande opportunité de l'ouverture prochaine du service public de télé-alarme qui permettra souvent le maintien à domicile, conforme à l'un des vœux les plus chers d'un grand nombre de personnes âgées.

Mais au-delà de la vidéographie, il faut considérer la vidéocommunication. Le Président de la République et le Gouvernement ont pris, le 3 novembre dernier, la décision très importante d'établir en France un vaste « réseau multiservices, à large bande », permettant le passage de l'image animée, du son et des signaux de toute nature. Un premier objectif de 1 million 400 000 raccordements, commandés à l'industrie d'ici à 1986, a été retenu.

Je me réjouis de cette mesure fondamentale pour l'avenir des communications dans notre pays. Ses retombées technologiques, industrielles et sociologiques seront considérables.

Je formulerai à ce sujet deux vœux.

D'abord, que le projet de budget des P. T. T. pour 1983, préparé avant cette décision très récente, soit rapidement complété afin que les moyens prévus soient parfaitement conformes aux objectifs de la première tranche.

Ensuite, que l'établissement public de télédiffusion, Télédiffusion de France, soit associé à l'exécution du programme confié à la direction générale des télécommunications.

Cela implique que la tutelle du ministère des P. T. T. sur T. D. F. soit confirmée, au moins pour ce qui concerne les matériels et les réseaux, l'ensemble des communications devant passer par les mêmes câbles.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. Henry Delisle. L'objectif premier des P. T. T. demeure donc, plus que jamais, l'amélioration d'un vaste service public des communications, à la disposition de tous les Français.

Toutefois, les développements et les diversifications que je viens d'évoquer ont donné au ministère une responsabilité grandissante en matière de politique industrielle et d'exportation de matériels électroniques.

A ce sujet, je remarque, monsieur le ministre, que l'impulsion nouvelle que vous avez su donner depuis dix-huit mois à vos services n'a pas été sans conséquences heureuses. Depuis juin 1981, en effet, les commandes de matériels de télécommunications destinées à l'exportation sont en forte croissance. *(Exclamations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Pour être plus précis, dans la période allant du 1^{er} juillet 1981 au 30 juin 1982, il y a eu un accroissement de 1 milliard 900 millions de francs par rapport à l'année précédente, soit une augmentation relative de 41 p. 100. Les commandes à l'exportation ont atteint au total, pendant cette période, environ 6 milliards 400 millions de francs.

M. Michel Noir. Monsieur Delisle, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Henry Delisle. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Noir, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Michel Noir. Monsieur Delisle, vous avez parlé d'un accroissement des commandes de matériels de télécommunications destinées à l'exportation.

Quand les contrats correspondants ont-ils été négociés ? Pourriez-vous nous le préciser ?

M. Emmanuel Hamel. Bonne question !

M. Adrien Zeller. C'est l'héritage.

M. Henry Delisle. Le ministre vous répondra tout à l'heure, monsieur Noir.

Les négociations passées par M. Louis Mexandeau l'ont été depuis mai 1981, car il n'était pas ministre auparavant, que je sache !

M. le ministre des P.T.T. Monsieur le président, si M. Delisle y consent, me permettez-vous de répondre tout de suite à M. Noir ?

M. Henry Delisle. J'y consens volontiers.

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T., avec la permission de l'orateur.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur Noir, votre question m'offre une occasion vraiment trop favorable.

M. Michel Noir. De nous expliquer que les contrats ont été passés avant mai 1981 ?

M. le ministre des P.T.T. Du 1^{er} juin 1981 au 1^{er} juillet 1982, les commandes de matériels de télécommunications annoncées à nos industriels ont augmenté de plus de 41 p. 100 par rapport à l'année précédente.

Je vois l'objection implicite que contient votre question : l'augmentation ne serait que la conséquence de contrats passés avant mai 1981.

M. Michel Noir. Négociés avant !

M. le ministre des P.T.T. Non ! Il s'agit bien de contrats annoncés, et signés, et je ne parle même pas du contrat très considérable passé avec l'Inde — il n'est d'ailleurs pas encore annoncé.

M. Michel Noir. Il est en cours de négociation depuis trois ans !

M. le ministre des P.T.T. Quant au temps ou au rythme des négociations, si nous nous engageons dans des considérations de ce genre, il nous faudra aussi distinguer les contrats négociés avant le début du septennat de M. Giscard d'Estaing, et les contrats négociés ensuite.

M. Emmanuel Hamel. Bien sûr, c'est normal ! C'est même évident !

M. le ministre des P.T.T. Puisque je parle de l'ancien Président de la République, je tiens à récuser formellement ici les propos qu'il a tenus l'autre jour à la télévision : selon ses propos, la signature du contrat passé avec l'Inde résulterait de sa politique !

Nombre de contrats passés le sont grâce à l'excellence même de notre technologie. Mais d'autres contrats sont dus à la nature politique des relations que nous entretenons avec des pays signataires.

M. Gilbert Gantier. C'est très dangereux de dire cela !

M. le ministre des P.T.T. La rapidité avec laquelle le contrat avec l'Inde a été signé peut être largement considérée comme une retombée des bonnes relations qu'entretiennent la République indienne et la France.

M. Emmanuel Hamel. Les relations étaient bonnes déjà en 1980, c'est bien connu !

M. le ministre des P.T.T. C'est notamment l'une des conséquences du voyage de Mme Gandhi en France.

Ce contrat ne doit rien du tout à M. Giscard d'Estaing, bien au contraire ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gilbert Gantier. Il ne va plus y avoir de commerce qu'avec les Etats socialistes ?

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, et le voyage de M. Ségard ?

M. le président. Monsieur Delisle, je vous invite à conclure, car vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Henry Delisle. J'aurais pu ajouter, tout à l'heure, à l'intention de mon collègue Noir, qu'il fallait compter en plus le contrat avec l'Inde, d'environ 3 milliards de francs. Je n'en avais pas tenu compte dans les chiffres que j'ai cités.

Ce contrat avec l'Inde est une illustration concrète de la nouvelle politique de la France, contenue d'ailleurs dans le discours du Président de la République à Cancun. Cette politique vise à offrir aux partenaires de la France un véritable transfert de technologie.

Au total, et malgré le handicap en matière de composants électroniques — la France ne pouvait pas en dix-huit mois combler le retard dû aux erreurs des précédents gouvernements — la balance commerciale de l'industrie des télécommunications comporte un solde positif de l'ordre de 1 milliard 500 millions de francs. Elle contribue ainsi largement à réduire le déficit de notre commerce extérieur.

Monsieur le ministre, je ne saurais achever mon intervention sans évoquer, et ce en surimpression ou comme un épiphénomène, la situation économique du Calvados que vous connaissez bien, je crois. (Sourires.)

Dans ce département un très gros effort de réactivation industrielle est indispensable. Délaissé trop longtemps par ceux-là même qui en avaient la responsabilité politique à tous les niveaux, le Calvados mérite, vous le savez, une attention particulière, par de nouvelles commandes passées à des industries compétentes ou par des créations d'activités grâce au développement technologique et industriel de votre secteur des télécommunications.

Je sais que je peux compter sur votre concours actif. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à respecter scrupuleusement les temps de parole qui vous ont été impartis.

Seul depuis le début de cette discussion, M. Chomat a respecté le sien !

Nous devons examiner trois budgets, je vous le rappelle.

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le ministre, notre collègue Henry Delisle vient de présenter une photographie des aspects technologiques de la télématique. Je dirai quelques mots des contenus car il ne faudrait pas que les techniciens passent avant ceux qui conçoivent les contenus.

A mon avis, trois erreurs fondamentales ont été évitées depuis que vous avez la charge de ce ministère.

D'abord, l'erreur qui aurait consisté à lancer des expériences dans le libéralisme anarchique, si j'ose dire, dans le laisser-faire et dans le laisser-aller, expériences qui auraient détérioré la nature du service et mis un terme, je crois, à la confiance des Français dans un nouveau service télématique.

Ensuite, vous avez évité l'utilisation d'un pouvoir de monopole qui aurait mis fin à des expériences de décentralisation adaptées aux régions.

Enfin vous n'avez pas entrepris des expériences totalement artificielles, en dehors de la concertation nécessaire pour qu'elles soient reçues correctement par les populations.

Vous avez opéré un triple choix.

Premièrement, le choix d'expériences décentralisées sur les plans technique et informatif, permettant l'adaptation aux besoins des récepteurs volontaires.

Deuxièmement, la diversification d'expériences circonscrites pour couvrir quasiment tout le champ des utilisations possibles de la nouvelle technique.

Troisièmement, le contrôle *a posteriori* par une commission du suivi des expériences télématiques ouvertes au grand public, commission dont vous avez élargi la composition en la démocratisant.

Quel est l'état actuel des expériences ?

Considérons d'abord les expériences publiques. Celle de Vélizy intéresse 2 200 raccordements, pour 50 000 utilisations par mois, avec un appel moyen de treize minutes. Le classement des questions posées, selon leur nature, montre la grande diversité du service rendu aux utilisateurs. La seconde expérience se déroule en Ille-et-Vilaine. Actuellement, nous comptons environ 5 000 raccordés. Il y en aura 20 000 à la fin de 1983. Cette expérience ouverte au grand public et à laquelle je suis très attaché, vous le savez, donnera pour la première fois l'occasion de tester en vraie grandeur un service télématique. Là encore, l'annuaire en papier ne pourra pas suffire pour ausculter l'intérêt de la population pour cette technologie. De nouvelles prestations devront être fournies.

Je citerai ensuite plusieurs expériences sectorielles. Dans le domaine de l'éducation et de la culture, cinq expériences ; presse-édition-librairie, trois ; établissements financiers, dix ; industrie-commerce-distribution, huit ; association, une ; administration, deux ; télématique collective urbaine, quatre ; travail, deux ; télématique collective rurale, trois ; agriculture, dix ; P.M.E.-P.M.I., trois ; tourisme-loisir-logement, neuf ; santé, dix ; industrie-recherche, une. Sectorielles et spécialisées, ces expériences montrent la très grande étendue du champ de couverture possible des expériences de télématique.

La synthèse des trois expériences que j'ai mentionnées — Vélizy, qui fournit un service global à l'utilisateur, l'Ille-et-Vilaine, expérience en vraie grandeur, et les expériences à contenu spécialisé — pourra nous faire trouver la cohérence d'un futur grand service de la télématique et de l'information électronique dans ce pays.

M. Michel Noir. C'est l'héritage !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Pas forcément, monsieur Noir...

M. Michel Noir. Vous avez des doutes ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). ... car le laisser-faire, le laisser-aller et le branchement anarchique auraient très rapidement conduit à « l'irresponsabilité » des éditeurs.

M. Michel Noir. La commission de contrôle a été créée avant l'arrivée de la gauche au pouvoir !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Monsieur le ministre, maintenant, le moment est venu de définir une déontologie.

Il est nécessaire de définir l'organisation des responsabilités, des droits et des devoirs des éditeurs, qu'ils soient publics ou privés, qu'ils fournissent un service gratuit ou payant.

Il est temps d'élaborer des structures souples de concertation entre les éditeurs et les récepteurs.

La commission du suivi des expériences télématiques ouvertes au grand public vous remettra très prochainement les conclusions de ses travaux. Ils devront déboucher sur une législation différenciée, selon le service — destiné au « grand public » ou « spécialisé ».

Je n'emploie pas l'expression « télématique professionnelle ». A mon avis, nous devrions l'abandonner au profit de l'appellation « télématique spécialisée », mieux adaptée à la réalité.

La législation nouvelle devra être fondée, bien sûr, sur la responsabilité des éditeurs, sur la liberté donnée aux lecteurs d'informatique et d'électronique d'avoir un grand choix d'informations. Elle devra permettre également et partout l'équilibre économique général des systèmes qui seront installés.

Votre démarche, rationnelle et prudente, a été une garantie du succès des différentes expériences qui doivent aboutir à de nouvelles formes de communication humaine.

Je crois que nous entrons dans une ère nouvelle des communications. Nous sommes en avance. Les techniciens sont d'ailleurs plus au point que les spécialistes de l'information. Ce sera aussi à vous qu'il appartiendra de gérer cette cohérence. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre, le projet de budget annexe des postes et télécommunications mérite certainement d'être rejeté, sans hésitation, en dépit de vos louables efforts personnels, que je souligne bien volontiers.

Trois raisons me conduisent à cette conclusion.

Premièrement, ce budget reflète par trop les va-et-vient, les à-coups et les contradictions de la politique économique d'ensemble du Gouvernement.

Deuxièmement, il ne résout aucun — au contraire ! — des problèmes structurels fondamentaux qui empêchent depuis de longues années, j'y insiste, la bonne gestion du service public des P. T. T.

Troisièmement, il aggravera à terme la situation financière de ce secteur. A nombre d'égards, il sacrifie l'avenir au présent.

D'abord, parce qu'il est fondé sur un accroissement d'au moins 38 p. 100 du recours à l'emprunt — malgré la stagnation, ou plutôt la régression des autorisations d'engagement, c'est-à-dire des investissements.

Ensuite, parce que contrairement aux engagements formels pris en 1982 vous êtes à nouveau obligés de recéder au budget général 3,2 milliards de francs des surplus dégagés dans le secteur des télécommunications, sans résoudre pour autant le lancinant et très vieux problème du déséquilibre financier des postes.

Enfin, parce que l'augmentation du budget de 16,8 p. 100 par rapport à 1982 est essentiellement due au fait que le poids de la dette progresse de 30 p. 100 et représente désormais près de 20 p. 100 du produit de l'exploitation de vos services.

Globalement, la politique pratiquée par le Gouvernement ressemble à la fameuse procession d'Echternach qui a lieu dans le petit pays voisin du Luxembourg et que l'on cite fréquemment dans nos régions de l'Est : trois pas en avant, deux pas en arrière ; à moins que ce ne soit, en l'occurrence, deux pas en avant, trois pas en arrière ! (Sourires.)

M. Michel Noir. Voilà qui est bien dit !

M. Adrien Zeller. J'illustrerai mon propos en m'appuyant sur les dispositions de ce projet de budget relatives au personnel.

Personnellement, je ne m'opposerai jamais aux efforts de rigueur et de redéploiement que vous essayez de mettre en œuvre. Mais j'ai bien l'impression, que dans ce domaine, les P. T. T. en rajoutent par rapport aux autres ministères et je vais tâcher de vous le démontrer.

On laisse se dévaloriser — je m'adresse à l'ensemble du Gouvernement, car je connais le mode de décision adopté — de près de 25 p. 100 la prime de résultat d'exploitation ; on

aggrave de manière systématique les conditions d'avancement pour toutes les catégories de personnel, en prolongeant tous les délais d'avancement de six mois à deux ans ; enfin, contrairement à ce qui se passe dans certains ministères — je pense en particulier à celui de l'éducation nationale que vous connaissez bien — et contrairement à certaines promesses explicites, aucune revalorisation catégorielle n'est prévue, même pas en faveur des receveurs-distributeurs et des agents de service général. Je tiens également à citer le cas des préposés qui sont toujours obligés d'acheter leur vélo.

Par ailleurs, vous n'obtenez aucune création de postes, au-delà de celles qui sont nécessitées par la réduction de la durée de travail à trente-neuf heures, malgré la prévision d'accroissement du trafic de 2,6 p. 100. Le Gouvernement, monsieur le ministre, donne l'impression, au sein des services, que les membres du personnel des P. T. T. constituent des fonctionnaires de seconde zone quelque peu mal-aimés, que l'on peut tromper et tailler à merci. Je tenais à me faire l'écho à cette tribune de ce sentiment qui règne dans votre administration. Il serait d'ailleurs heureux, monsieur le ministre, que M. le ministre chargé de la fonction publique s'explique sur l'importance des sacrifices demandés aux personnels des P. T. T.

Permettez-moi également d'exposer la situation particulière que connaît ma région. La direction régionale de l'Alsace a en effet chiffré les besoins en personnel à 134 personnes, en première urgence, et les télécommunications réclament 240 emplois. Ces administrations craignent une dégradation sensible au service rendu au cours de l'année 1983. On se demande en particulier, en Alsace, pourquoi cette région n'a bénéficié cette année que de 50 créations d'emplois sur les 5 000 décidées pour le budget des P. T. T. de 1982 alors que, chez nous, la pénurie est patente.

Au-delà de ce constat, je veux vous poser, monsieur le ministre, quelques questions.

Vous avez annoncé la mise à la disposition du public de services nouveaux, aussi bien dans le domaine des télécommunications et de la télématique que dans celui des services financiers rendus par la poste. Ces services nouveaux — carte bleue, paiement de devises, acceptation de découverts, etc. — sont certainement, à tous égards, souhaitables ; personne n'en doute. Mais, monsieur le ministre, pouvez-vous honnêtement affirmer aujourd'hui que votre budget vous donnera les moyens de mettre en place et de gérer efficacement ces nouvelles fonctions. Comme de nombreux observateurs qualifiés en doutent, je me permets de répercuter ici leurs inquiétudes.

Par ailleurs, l'élu local que je suis tiens à vous interroger à propos de l'association des collectivités locales et régionales aux efforts d'investissements postaux. Pourriez-vous préciser vos intentions en la matière, monsieur le ministre, et nous donner des précisions sur l'information que vous avez donnée, dans une interview accordée au journal *Le Monde* et selon laquelle vous pourriez demander à certaines collectivités locales de vous aider à pallier les carences de l'Etat dans ce domaine ?

Pouvez-vous également nous rassurer sur vos intentions en matière de contribution des P. T. T. aux services publics ruraux ? Vous avez certes donné à cet égard des indications rassurantes, mais pouvez-vous nous dire si leur polyvalence sera non seulement maintenue mais encore développée, et avec quels moyens ?

Globalement, monsieur le ministre, je n'hésite pas à affirmer qu'il y a tout lieu d'être morose quant aux perspectives qu'ouvre ce projet de budget. Pouvez-vous au moins nous consoler et nous annoncer ce que vous comptez faire pour obtenir, enfin, une véritable autonomie de ce projet de budget annexe — autonomie prévue au demeurant par la loi de 1923 — afin de le soustraire aux coups de la conjoncture, de le rendre plus indépendant dans son exécution à l'égard du ministère chargé du budget et de rapprocher ce service public du mode de fonctionnement et de gestion d'un véritable établissement public, industriel et commercial à mission de service public ?

Une réforme dans ce domaine serait assurément la bienvenue, surtout dans cette conjoncture. Elle serait pour nous une consolation et un motif d'espoir, au-delà de l'année 1983, puisque, pour celle-ci, les dés semblent jetés, avec le résultat que l'on peut deviner. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Monsieur le ministre, le conseil des ministres, à votre demande et après un travail de réflexion interministériel, a adopté le lancement d'un programme ambitieux d'équipement du pays en réseaux câblés de télécommunication. Vous avez annoncé vous-même, dans cet hémicycle mercredi dernier, que cette décision est l'une des plus importantes prises par le Gouvernement issu du 10 mai 1981. Elle a des

implications diverses et, plus qu'une relance propre aux télécommunications, elle met en jeu un choix de société, car le développement des moyens de communication audiovisuelle bouleversera profondément, à terme, un certain nombre de nos modèles culturels. Il est donc indispensable, pour notre pays, de bien maîtriser ce secteur d'activité qui devient prépondérant dans les pays industrialisés.

Permettez-moi d'abord, monsieur le ministre, de rappeler d'où nous partons en cette matière.

Dans ces nouveaux domaines porteurs d'avenir et de liberté, vous avez été, messieurs de l'opposition, bien frileux. Je rappellerai simplement, à l'intention de M. Gantier, que les radios locales étaient interdites, qu'un décret de 1977 limitait l'utilisation des réseaux de télédiffusion et que, de surcroît, le caractère inapplicable du régime de propriété qu'il définissait, empêchait tout acteur économique d'y investir.

M. Gilbert Gantier. Vous avez fait votre campagne en promettant la liberté et vous n'avez pas tenu cette promesse !

M. Bernard Schreiner. La régionalisation était bloquée, la production locale était niée et donc poussée à la clandestinité et à l'intervention sociale directe.

Il ne s'agissait pas, comme semble le regretter aujourd'hui l'ancien président de la République, de créer une nouvelle chaîne de télévision — ce qui montre bien qu'il n'a encore rien compris au problème — mais de mettre en place une politique globale nouvelle des télécommunications, en développant tout à la fois une industrie de matériels, fortement porteur de débouchés, et une incitation à une activité de création, de traitement et de circulation des contenus de la communication.

Il est difficile, en cinq minutes, de traiter l'ensemble des conséquences des décisions prises sur le câble. Je voudrais cependant insister sur quelques points qui me semblent déterminants.

Je remarque d'abord que, dans la décision gouvernementale, il y a une volonté manifeste de maîtriser les différents maillons de la chaîne de télécommunication. Si la France maîtrise en effet un certain nombre de techniques sophistiquées, utilisées notamment pour les matériels professionnels, les lanceurs de satellites, les satellites eux-mêmes et les fibres optiques, elle est, en revanche, très en retard dans le domaine de l'électronique grand public et dans d'autres secteurs. Nous héritons d'un étonnant laisser-aller dans ce domaine, à croire que l'on a voulu laisser la place aux multinationales. Mais serons-nous capables, monsieur le ministre, de rattraper ce retard ?

En décidant d'équiper la France entière de réseaux câblés par fibres optiques dans le cadre du IX^e plan, le Gouvernement adopte une stratégie volontariste, dont les avantages sont multiples : lancer l'industrie sur une technologie de pointe, en partant parmi les premiers la République fédérale d'Allemagne et l'Angleterre ayant choisi le câble coaxial ; tirer parti d'un secteur industriel fort, qui s'était mobilisé ces dernières années sur le rattrapage en matière de téléphone, en évitant, pour la deuxième partie de la décennie 1980, un sous-emploi menaçant ; commencer par en faire bénéficier la France elle-même avant d'exporter afin de réaliser, dans notre pays, une infrastructure de communications par l'électronique qui équivaut, finalement, au grand effort de rattrapage du logement consenti dans les années 1958-1965 ou à la réalisation des infrastructures de communication géographique de l'après-guerre. Ce plan technique est ambitieux et porteur, mais il devra intégrer le calendrier d'arrivée des satellites de diffusion directe et l'utilisation possible de réseaux de télévision au sol.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Bernard Schreiner. Il devra aussi prévoir des périodes transitoires.

Je suis l'élu d'une commune membre d'un district urbain, celui de Mantes-la-Jolie, qui souhaite être câblé en fibres optiques et qui est prêt à faire l'effort nécessaire et indispensable, pour mettre en place, dès maintenant, une politique des contenus. Nous nous posons les questions suivantes.

En câblant dans les deux ou trois années qui viennent des communes par le câble coaxial, en attendant la fibre optique, n'allez-vous pas les pénaliser et hypothéquer leur avenir ? Ou bien, monsieur le ministre, prévoyez-vous que ces communes seront prioritaires ensuite pour la mise en place de la fibre optique ? Comment voyez-vous donc cette transition ?

M. Michel Noir. Bonnes questions.

M. Bernard Schreiner. Une autre question importante concerne la place des partenaires dans la mise en place des réseaux câblés.

Il est indispensable que les forces locales et régionales, ainsi que l'ensemble des partenaires économiques et financiers puissent être associés, dès le départ, à cette innovation industrielle et culturelle. Comment, monsieur le ministre, voyez-vous cette mobilisation des énergies et comment concevez-vous les structures qui associeront tous les intéressés ?

Ma deuxième grande remarque concerne la politique des contenus et des programmes.

Il ne servirait à rien en effet d'avoir une technologie de pointe permettant le développement des réseaux et autorisant l'abondance, la diversité, l'interactivité, si nous n'arrivons pas à développer une industrie forte de programmes et de services, capable de s'appuyer sur la richesse, sur les possibilités de création culturelle de notre pays et sur notre savoir-faire qui nous est envié dans le monde entier.

Vous avez souligné vous-même avec justesse, qu'il serait illusoire de dissocier une politique des réseaux d'une politique des programmes. C'est cette dernière qui portera effectivement la première. C'est notre seule garantie face à une mondialisation de la production et de la diffusion de programme. Une politique ambitieuse des contenus doit s'accompagner d'une politique ambitieuse des contenants.

Les expériences de télématique nous montrent que le matériel ne représente qu'un quart du coût total, alors que la collecte, la mise en forme des données et leur mise à jour en représentent les trois quarts. Les Américains l'ont bien compris : ils acceptent volontiers notre télétexte Antiope, se réservant le marché des contenus.

Le réseau câblé permet une gamme de programmes et de contenus très étendue. Dès maintenant, monsieur le ministre, il est nécessaire de mettre en place une politique d'expérience de tous les services nouveaux.

La loi votée par le Parlement au mois de juillet dernier a ouvert un cadre juridique au développement de la communication audiovisuelle, en abolissant les monopoles de programmation et de diffusion et en établissant une autorité de régulation et de contrôle. La mise en route d'un programme, mobilisateur concernant la filière électronique témoigne de la volonté de la France de maîtriser cette révolution de la communication.

Les décisions du Gouvernement concernant le câble et les satellites entrent dans le cadre de la loi et de cette volonté.

Une politique audacieuse se met donc en place. Mais, monsieur le ministre, elle ne sera vraiment cohérente que si des moyens importants sont dégagés dès maintenant pour inciter les industriels des programmes, les collectivités locales, les associations, les forces vives de notre pays, à préparer les services nouveaux adaptés aux réseaux de câbles.

Vous êtes, monsieur le ministre, à un poste clé pour nous faire gagner ce pari de l'avenir qui est un pari non seulement industriel et économique, mais aussi culturel, capable de garantir notre indépendance et notre identité culturelle.

Vous pouvez, en tout cas, compter sur le groupe socialiste pour vous aider à gagner ce pari. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Rodet.

M. Alain Rodet. Le projet de budget du ministère des P. T. T. — les rapporteurs M. Bonnet et M. Jaroz l'ont bien montré — doit consolider les améliorations décidées en 1982. Dans un cadre budgétaire rigoureux, il s'attache en effet à répondre aux évolutions rapides qui se dessinent dans les postes, les télécommunications et la télédiffusion.

Au-delà de ces aspects novateurs et dynamiques, il convient d'apprécier aussi la place de cette grande administration dans l'économie des régions et plus particulièrement dans celle des plus déshéritées qui connaissent des handicaps structurels hérités du passé.

Vous connaissez, monsieur le ministre, la place et l'impact des services régionaux et départementaux de votre ministère en Limousin et notamment en Haute-Vienne. Actuellement, certaines inquiétudes se manifestent au sujet de l'avenir de ces services dans notre région.

Le centre de contrôle des mandats de Limoges est confronté à la diminution de l'émission de mandats classiques dits « mandats Colbert ». Il n'est pas dans mon intention de tenir ici un propos frileux ou immobiliste, mais le mandat traditionnel reste encore un moyen de paiement apprécié dans plusieurs couches de la population. Je ne peux donc que regretter l'évolution qui se précise, notamment chez certains grands opérateurs, comme la caisse nationale d'allocations familiales qui va sans doute abandonner le paiement par mandat Colbert. Dans ces conditions, monsieur le ministre, ne faut-il pas revoir la tarification de ce mandat classique ?

S'agissant des télécommunications dans notre région, nous sommes préoccupés par la diminution du nombre des emplois que l'on nous annonce dans le cadre d'un redéploiement qui me paraît tourner le dos à l'aménagement du territoire. Cela est d'autant plus choquant que le conseil régional du Limousin n'a jamais ménagé son concours aux télécommunications, notamment pour la mise en place de financements destinés à accélérer l'équipement téléphonique de la population d'une région déshéritée.

Notre jeune université de Limoges est l'une de celles qui, en France, fait le plus pour les télécommunications. On y délivre à des étudiants de plus en plus nombreux une maîtrise désormais très réputée et on y travaille aujourd'hui à installer un centre de recherche sur les fibres optiques.

Monsieur le ministre, je vous demande de bien vouloir excuser le propos un peu trop régionaliste que j'ai tenu aujourd'hui. Mais vous connaissez notre attachement aux P. T. T. Ce n'est pas seulement un problème sentimental ; c'est aussi une question économique de première urgence. Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à son étude attentive. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. La poursuite de l'effort de réhabilitation du service public marque ce projet de budget en ce qui concerne tant les personnels que les moyens mis à leur disposition ; la progression des engagements budgétaires traduit cette volonté.

D'ailleurs des progrès très sensibles ont été effectués vers le retour à l'unicité du service public et vers une plus grande coopération des postes et des télécommunications.

Vous avez ainsi affirmé, monsieur le ministre, à plusieurs reprises, que le service de la poste devait être assuré jusqu'au bout de chaque chemin creux. Au-delà de la formule, c'est en effet un objectif nécessaire pour la poste.

Nous avons noté la légère progression du nombre des bureaux de poste, qui devrait atteindre 17 195 à la fin de cette année. Mais, compte tenu de la politique néfaste de vos prédécesseurs qui avaient fait fermer de nombreux guichets, nous serons encore un peu au-dessous de la situation constatée en 1978. C'est pourquoi je vous interrogerai sur les étapes de ce programme, sur le calendrier possible qui pourra permettre effectivement et sur le terrain cette présence accrue du service public.

La polyvalence des bureaux de poste figure également, et à juste titre, parmi vos préoccupations. Les bureaux de poste représentent en effet un réseau admirable, probablement sans égal, car ils offrent aux usagers un contact direct et simple avec plusieurs administrations, tout au moins pour les opérations courantes.

Le rapporteur de la commission de la production et des échanges indique que 3 000 bureaux participent à une ou plusieurs opérations de polyvalence. Ce premier résultat encourageant appelle des précisions complémentaires sur la poursuite de cet effort. Pouvez-vous nous faire part, monsieur le ministre, de l'accueil rencontré par cette initiative auprès des autres administrations et nous fixer pour l'avenir le niveau ou le rythme du développement de cette polyvalence.

Revenant sur le cloisonnement trop étanche qui s'était instauré entre les postes et les télécommunications, l'orientation de complémentarité a été définie pour les bureaux de poste. C'est un choix qui relève du bon sens et les usagers s'en féliciteront. Qu'il s'agisse de l'accueil, de l'information, du signalement, des dérangements, de la fourniture des annuaires ou des postes téléphoniques, il est souhaitable que l'usager trouve dans son bureau de poste des interlocuteurs qui puissent satisfaire ses demandes. Nous l'avons souvent répété : les quelques « téléboutiques » installées sont dérisoires, face aux 17 000 bureaux de poste.

Il serait donc utile de connaître, sur ce point, l'échéancier de réalisation et de savoir quand et comment cette orientation s'inscrira dans les faits.

De la même façon, monsieur le ministre, je souhaiterais que les usagers des chèques postaux soient informés de la date à laquelle ils auront accès au réseau « carte bleue », puisque l'adhésion de la poste à ce groupement a été réalisée.

L'effort en faveur des télécommunications demeure considérable en dépit des contraintes budgétaires : 25 milliards de francs en autorisations de programme et 25 milliards de francs en crédits de paiement.

Nous observons avec beaucoup d'intérêt un foisonnement de systèmes nouveaux.

Les réseaux Caducée, Transpac, Transmic ou Colisée se développent. En matière de télématique grand public, le projet de budget prévoit l'installation du Vidotex, du courrier électronique et une nouvelle expérience d'annuaire électronique dans la région de Rennes.

La mise en œuvre d'un réseau câblé multiservices par fibres optiques a été décidée.

Une expérience qui met à la disposition des usagers différents services télématiques et visiophoniques est également menée à Biarritz.

Au-delà de ce foisonnement et de ces expériences, il serait souhaitable, monsieur le ministre, que vous nous précisiez les grandes orientations, les priorités et le sens de ce développement des nouveaux moyens de télécommunications. Il est en effet indispensable que ce développement soit mis au service des grands choix du pays.

Telles sont les remarques que me paraissent appeler un projet de budget tout entier consacré au développement et à la modernisation du service public. Il permet aux postes et télécommunications d'aborder l'avenir avec confiance. C'est pourquoi le groupe socialiste le votera. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des P. T. T.

M. le ministre des P. T. T. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je tiens tout d'abord à féliciter MM. les rapporteurs, MM. Bonnet et Jarosz, de la remarquable qualité des rapports qu'ils ont présentés.

Ces rapports, qui se complètent harmonieusement, fournissent, outre une image très complète de l'état actuel et des perspectives de la grande administration que j'ai l'honneur de diriger, des informations utiles et posent de bonnes questions. Cela ne signifie pas que celles qui ont été posées par les autres orateurs ne soient pas intéressantes, mais ces rapports ont donné l'élan nécessaire à la discussion. Je tiens donc à souligner la qualité du travail parlementaire.

Au passage, je me réjouis que mes services aient répondu, comme vous vous êtes plu à le souligner, messieurs les rapporteurs, avec le maximum de précision et de densité possible aux questions que vous avez bien voulu leur soumettre.

D'une certaine façon, mesdames, messieurs, je pourrais me considérer, surtout en ce 12 novembre, comme un ministre comblé puisque je vous présente un projet de budget en augmentation — vous avez oublié de le signaler, monsieur Noir — de près de 17 p. 100.

M. Adrien Zeller. A cause des dettes !

M. le ministre des P. T. T. Ce pourcentage n'est quand même pas si fréquent pour qu'on ne le relève pas.

Mis à part certains faits contestés ou critiqués sur lesquels je m'expliquerai, le projet qui vous est soumis aujourd'hui permet d'être raisonnablement optimiste sur les moyens dont disposeront la poste et les télécommunications en 1983 pour remplir les missions qui sont les leurs.

Cet optimisme tempéré, raisonné, je le tiens en particulier des contacts nombreux, des échanges de vues et parfois des confrontations que j'ai eus avec le personnel de la poste et des télécommunications, soit directement soit par l'intermédiaire des organisations syndicales représentatives. J'ai pu mesurer à ce propos depuis dix-huit mois la richesse, la capacité de travail, d'initiative et d'imagination, le sens aigu de l'organisation qui caractérisent cette communauté de travail qui, en 1983, sera forte de plus de 480 000 agents. J'ai le sentiment — l'avenir dira si je me trompe — que nous avons, durant l'année qui s'est écoulée depuis le débat budgétaire du 7 novembre 1981, réussi à confirmer la place de ce grand service public, en particulier en restaurant ses missions dans un secteur essentiel, celui des services financiers. A cet égard, je suis obligé de noter la quasi-absence de références, notamment dans les interventions de l'opposition, à la décision gouvernementale d'élargir les possibilités des services financiers. Il y a aussi les décisions que l'on peut qualifier d'historiques prises au plus haut niveau, pour une extension des missions de cette administration dans les domaines décisifs et complémentaires des réseaux câblés et de la filière électronique.

Mais ces missions d'avant-garde ne doivent pas faire oublier les missions traditionnelles que nous nous efforçons de remplir avec le maximum de détermination et d'efficacité car nous n'oublions jamais les usagers. Pour l'ensemble de l'administration des postes et télécommunications, nous avons fait reconnaître par le Gouvernement des modes de gestion spécifiques dans le cadre de la loi de décentralisation. Cela ne signifie nullement que les responsables régionaux et départementaux des P. T. T. se tiendront à l'écart du grand mouvement visant à conférer des responsabilités élargies aux représentants élus des collectivités décentralisées, mais le fait que nous soyons également responsables de réseaux, gestionnaires de réseaux et constructeurs de ces réseaux nous impose des missions parti-

culières qui exigent le maintien d'une certaine centralisation. Il importait donc de sauvegarder, sur la base de ce que j'appellerai un « maillage » administratif propre aux postes et aux télécommunications, les contraintes liées à la configuration même de ces réseaux de communication.

S'agissant de la poste, qui nous avait paru à l'examen se comporter de manière plutôt frileuse et se signaler par une démarche un peu hésitante, les inflexions que nous avons apportées à sa gestion visaient à lui redonner à brève échéance plus de vigueur, plus de dynamisme, mais aussi plus de confiance en elle-même, car celle-ci, avant le 10 mai 1981, nous semblait ébranlée, et non sans raison.

L'équipe de direction de la direction générale des postes a été changée. Des orientations nouvelles ont été assignées à la poste, allant en particulier dans le sens d'une indispensable déconcentration. D'ores et déjà, des services nouveaux sont proposés par la poste, en particulier Vilexpress et Postéclair. Il convenait en effet — je reprends la formule de l'un d'entre vous — de permettre à la poste d'aller au même pas que le secteur qui était jugé communément plus dynamique, à savoir les télécommunications.

Pour les télécommunications, la démarche suivie par le gouvernement précédemment, qui visait notamment à en faire une institution autonome, contredisait le principe de l'unité de l'administration des postes et télécommunications, a été brisée net. Les complémentarités des deux branches d'exploitation ont été systématiquement recherchées et continueront à être mises en œuvre. C'est la condition nécessaire d'un développement harmonieux, à moyen terme, des deux branches d'exploitation, par les services qu'elles rendent aux usagers et par les moyens qu'elles mettent en œuvre. Je crois avoir répondu ainsi aux questions posées par MM. Sarre, Chomat et Paul Moreau.

Quant à la Télédiffusion de France, ses missions en matière de radiodiffusion et de télévision sont suffisamment connues. Des zones de complémentarité évidentes existent depuis toujours avec les télécommunications en matière de gestion de réseaux. Cette complémentarité va se transformer à mesure même de l'évolution technologique, puisque ce sont les mêmes réseaux qui, à terme, vont transporter à la fois l'image et le son, c'est-à-dire la télévision et le téléphone. Nous allons donc vers, non pas une confusion, car j'ai toujours signifié aux représentants syndicaux de T. D. F., que la spécificité de cet établissement et de ses personnels serait reconnue et garantie, mais vers une évolution technique convergente. Il faut en effet prendre en compte la part considérable que T. D. F., avec son personnel de qualité qui comprend 3 600 agents, peut et doit apporter à la réalisation de la filière électronique.

Le Gouvernement a opté pour un système de cotutelle entre le ministère des P. T. T. et le ministère de la communication, mais je veillerai, monsieur Delisle, à ce que les compétences des uns et des autres fassent l'objet d'une délimitation aussi claire et part considérable que T. D. F., avec son personnel de qualité qui précise que possible, et que des textes — des décrets en l'occurrence — soient pris pour confier la partie concernant les matériels et le réseau, à la tutelle du ministère des P. T. T. Cet établissement de diffusion conservera son rang et développera son rôle, grâce, en particulier, aux futurs satellites de télédiffusion directe, grâce aussi aux réseaux câblés pour la réalisations desquels il aura une mission particulière. J'indique à ce propos qu'il n'y a pas de concurrence entre les satellites et les réseaux câblés — j'y reviendrai peut-être tout à l'heure — mais une complémentarité, notamment dans le rythme et dans le temps.

L'autre grande avancée concerne les services financiers de la poste. Les mesures prises étaient réclamées depuis vingt-cinq ans, notamment par les receveurs, et ont été accueillies très favorablement dans les bureaux de poste. La poste sera désormais placée dans une position de meilleure compétitivité par rapport aux autres réseaux, qu'ils soient bancaires ou parabancaires.

Je ne reviens pas sur la liste des huit points d'accord que M. Jacques De'ors m'a récemment confirmés pour développer les prestations financières de la poste et qui constituent le premier maillon de la charte de gestion de la poste qui, ainsi que l'a prévu le Gouvernement, devrait être officialisée au début de l'année 1983. Je tiens seulement à rappeler ici, en reprenant les termes employés dans le communiqué officiel du Conseil des ministres que « l'ensemble de ce dispositif constitue la plus importante évolution qu'aient connue les services financiers de la poste depuis de nombreuses années. Il renforcera son image de service public en facilitant la vie quotidienne des Français et le fonctionnement des entreprises. »

De ce point de vue, le Gouvernement et moi-même, ministre des P. T. T., avons décidé de donner aux services financiers et en particulier à la caisse nationale d'épargne une image un peu plus publicitaire, au meilleur sens du terme. Et puisque

nous sommes, en ce qui concerne l'épargne, dans le domaine des images et des comparaisons « zoomorphiques », je dirai que la caisse nationale d'épargne est devenue la caisse de « l'oiseau bleu » et c'est sous ce vocable qu'elle sera désormais promue.

M. Emmanuel Hamel. Pourquoi pas l'oiseau de feu !

M. le ministre des P. T. T. J'espère qu'elle sera aussi un oiseau de feu quant à ses résultats sur le plan financier !

M. Miche Noir. Vous brûlez les économies ! (Sourires.)

M. le ministre des P. T. T. Les deux autres décisions que le Gouvernement a déjà prises, la première remontant à quelques mois, la seconde à quelques jours seulement, concernent la filière électronique et les réseaux câblés.

Le projet de câblage était à l'ordre du jour depuis longtemps. Il avait été au cœur d'une discussion interministérielle au début du septennat précédent. A cette époque — je tiens à le rappeler puisqu'on a beaucoup parlé d'héritage — le Président de la République avait décidé de s'en tenir aux moyens existants, les jugeant suffisants. Cette décision était lourde de conséquences, et elle est à l'origine des retards que nous enregistrons dans ce domaine. Certes nous ne sommes pas en retard sur tous les pays mais nous le sommes par rapport à un grand pays comme les Etats-Unis — ce qui est important dans une période de rude compétition industrielle — mais aussi par rapport à un petit pays comme la Belgique qui est câblé à 80 p. 100. Du moins puis-je espérer que le retard ainsi pris nous permettra de faire appel à une technologie plus avancée.

M. Gilbert Gantier. Puis-je vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre des P. T. T. Je vous en prie, monsieur Gantier.

M. le président. La parole est à M. Gantier, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier de me permettre de vous interrompre sur ce point fondamental du retard pris par la France.

Vous savez mieux que moi, monsieur le ministre, que, dans le domaine du câblage, il existe deux technologies très différentes.

La première est celle du câble coaxial qui est bien au point mais qui est complètement couverte par des brevets américains. Dans ces conditions, si nous nous étions engagés dans cette voie, il y a quelques années, c'est une technologie américaine qui aurait permis de câbler la France.

M. Michel Nolr. Exact !

M. Gilbert Gantier. Nous avons préféré attendre que le procédé des filtres optiques soit utilisable. Il est, lui aussi, couvert par des brevets américains, mais les Câbles de Lyon ainsi que Saint-Gobain et Thomson les ont acquis.

Mais nous pouvons faire comme avec la nucléaire où nous avons commencé avec la technique Westinghouse pour la « franciser » ensuite. On obtiendra ainsi des performances très supérieures puisque la fibre optique donnera de meilleurs délais de réponse et une capacité de transmission beaucoup plus grande.

M. Georges Sarre. Pour qui roulez-vous ?

M. Gilbert Gantier. La question qu'on peut se poser est de savoir si, au moment où la décision a été prise par le Conseil des ministres du 3 novembre, on n'était pas déjà en retard pour le câblage coaxial et encore un peu en avance pour le câblage en fibres optiques.

M. le ministre des P. T. T. Cela mériterait d'être davantage fouillé.

Ce que je peux dire, c'est que, il y a huit ans, il n'y a pas eu réellement de choix à opérer entre les technologies, car la fibre optique n'en était encore qu'au stade de la recherche. Le choix se situait en fait entre les moyens hertziens, c'est-à-dire les satellites, et le câblage en coaxial de cuivre.

C'est donc aujourd'hui qu'il faut réellement faire un choix entre la technologie classique du coaxial et la technologie d'avant-garde de la fibre optique, laquelle n'est d'ailleurs pas tout à fait au point, car un certain nombre de problèmes se posent encore, notamment quant à la terminaison et au raccordement au réseau. Cela dit, nous sommes aujourd'hui plus proches de la mise au point définitive et de l'utilisation pratique des fibres optiques que nous ne l'étions il y a dix ans lorsqu'on a opté en matière de téléphone pour la commutation temporelle au lieu de l'électromécanique classique. Aujourd'hui, les risques sont moins grands. Cela doit donc commander notre choix, et nous sommes déterminés à réaliser le plus de fibres optiques possibles, et le plus vite possible.

Bien entendu, les calculs ne peuvent pas encore être faits de façon précise. Il est vraisemblable qu'une part de coaxial subsistera. Au demeurant, nous avons une industrie dont il faut tenir compte. Mais il serait, selon nous, très hasardeux, et même périlleux, d'assigner à notre industrie une montée en charge en technologie classique. En effet, nous risquerions de nous trouver un jour dans la situation où nous nous sommes trouvés pour le téléphone lorsqu'il a fallu opérer un virage à 180 degrés pour passer de l'électromécanique à l'électronique. Et vous savez que, dans ce virage, nous avons laissé des milliers d'emplois sur le bord de la route. Nous ne voulons pas que cela se reproduise ! Et c'est pourquoi nous entendons combiner harmonieusement une montée en charge aussi rapide que possible des fibres optiques avec, bien entendu, un maintien, pour la première période, des câbles classiques en cuivre.

M. Noir a évoqué la question du financement ; nous y avons évidemment songé. Il n'est pas exclu que des compléments de crédits d'investissement soient nécessaires. Mais je veux souligner que la décision prise est une décision de première grandeur. Je vous rappelle que ni la Grande-Bretagne ni la République fédérale d'Allemagne n'ont encore pris la ni, même si l'on peut penser qu'elles le feront dans les prochaines semaines, et dans le même sens que la France. Je suis donc particulièrement satisfait que, grâce à l'appui du Président de la République, la France ait été le premier des grands pays occidentaux à arrêter ce choix.

Les crédits que nous prévoyons pour commencer cette réalisation pourront prendre la forme soit d'un recours accru aux sociétés de financement, selon une pratique déjà utilisée en 1982 — je rappelle que le volume global des engagements autorisés, primitivement fixé à 2 milliards de francs, a été porté à 3,3 milliards de francs — soit, le cas échéant, d'un complément d'autorisations de programme budgétaires. Cette décision devrait être prise au niveau interministériel, l'engagement qu'elle entraîne va, bien entendu, au-delà de l'engagement du ministère des P.T.T. Il s'agit de dégager les moyens d'une volonté politique et industrielle. Quelle que soit la méthode, je précise que ces investissements seront rentables financièrement et socialement.

Bien entendu, je ne perds pas de vue l'autre aspect de la question qui a fait l'objet de l'intervention de M. Boucheron, à savoir la mise sur pied de toute une industrie — à la fois centralisée et décentralisée — des contenus des programmes utilisant ces réseaux. Il ne s'agit pas — je le précise — de faire passer seulement le téléphone ou la télévision sur ces nouveaux réseaux multiservices. En fait, ils permettront aux particuliers et aux entreprises de disposer de nombreux services nouveaux. Certains existent déjà, d'autres devraient se développer dans les années qui viennent. J'indique à l'intention de M. Schreiner que les collectivités locales seront largement associées à notre action, et je fais appel à leurs capacités d'initiative. Le Gouvernement ne peut que fixer des lignes directrices, la conception, l'imagination et l'élaboration des programmes devant être décentralisées au niveau local. Sans l'intervention des élus, sans la participation des associations, nous aurions manqué en partie notre but. La loi sur la communication audiovisuelle à laquelle on a semblé, sur certains bancs, vouloir conférer je ne sais quelle coloration particulière, alors que son inspiration est exactement contraire...

M. Michel Noir. Et l'article 80 ?

M. le ministre des P.T.T. ... cette loi, dis-je, permettra un développement de ces initiatives, mais, j'y reviendrai.

Je dirai maintenant quelques mots sur les projets de chartes de gestion.

Nous avons défendu, en nous conformant strictement aux directives de M. le Premier ministre, le principe de deux chartes, afin que puissent être suivies des règles de gestion mieux adaptées pour les deux branches d'exploitation, dans le cadre d'une administration des P.T.T. dont je ne cesse de réaffirmer l'unité — mais chacun sait aujourd'hui que l'unité n'est plus remise en cause, et, sur ce point, la confiance est revenue...

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des P.T.T. ... et nous l'avons fait avec la volonté que ces chartes se traduisent concrètement dans le fonctionnement des deux exploitations. Des progrès restent à réaliser, compte tenu des pratiques dont nous avons héritées, et je m'emploie à les accélérer.

Ces deux projets de chartes, une fois obtenu l'assentiment de principe des partenaires au niveau interministériel, feront l'objet d'une consultation à plusieurs niveaux. Ils seront, bien entendu, monsieur Chomat, communiqués aux organisations syndi-

cales représentatives auxquelles je demanderai de formuler leur avis. Je prévois aussi de consulter, sur le même sujet, le conseil supérieur des P.T.T. qui, de composition tripartite, comporte une représentation des élus au plan national et local, ainsi que des usagers.

Telle est donc l'approche que j'envisage actuellement pour faire aboutir le projet des deux chartes de gestion, avec un « bouclage » commun avec le budget annexe — unique — des postes et télécommunications. Il s'agit là d'une proposition, étant entendu que je reste entièrement ouvert à la discussion sur la manière d'organiser la concertation dans les limites de mes compétences.

Je voudrais maintenant répondre aux critiques qui, pour la plupart, et comme il est normal, ont émané de parlementaires de l'opposition.

Il me semble qu'en la circonstance, le rôle de l'opposition est plus délicat que pour d'autres budgets. Il serait en effet difficile de soutenir qu'il s'agit là d'un mauvais budget, et rares ont d'ailleurs été les intervenants qui s'y sont risqués. Au demeurant, aucun membre de la commission de la production et des échanges, parlementaires de l'opposition compris, n'a voté contre ce projet de budget, l'opposition s'étant simplement abstenue. Je veux voir là la reconnaissance des efforts accomplis et la marque de la qualité des rapports qui existent entre le ministère des P.T.T. et les parlementaires. J'ajoute que la clarté même de la politique qui est conduite dans ce domaine par le Gouvernement y est sans doute également pour quelque chose.

M. Emmanuel Hamel. Quand il y a des progrès, nous les approuvons !

M. le ministre des P.T.T. Je ne voudrais éluder aucune des critiques qui ont été formulées, notamment à propos de l'endettement et du prélèvement opéré au profit du budget général.

Commençons par le prélèvement, au sujet duquel le comportement de l'opposition évoque une comédie de Molière.

M. Emmanuel Hamel. C'est plutôt de tragédie qu'il faudrait parler !

M. le ministre des P.T.T. Déjà, lors de la présentation du budget de 1982, alors que nous faisons état des résultats déjà obtenus, avec notamment la restauration de l'unité effective des P.T.T., on nous répondait : « Oui, mais il y a le prélèvement ! » A l'époque, nous avions créé 18 000 emplois, et l'en approche aujourd'hui de 26 000. « Oui, mais le prélèvement ! »

Nous avons, en 1981, dépassé de 100 000 l'objectif qui avait été fixé à la direction générale des télécommunications pour le nombre de raccordements de lignes téléphoniques à réaliser et, avec 1 850 000 lignes supplémentaires installées, nous avons réussi à raccourcir les délais de raccordement. « Oui, mais le prélèvement, le prélèvement, vous dis-je ! » (Sourires.)

M. Gilbert Gantier. Les rapporteurs en ont parlé aussi !

M. le ministre des P.T.T. Je ne suis pas Alcibiade, cet homme politique grec qui, soucieux de sa renommée ou en tout cas d'assurer sa propagande, avait un jour acheté un chien d'une très grande valeur pour lui faire, aussitôt après, couper la queue, et qui, à ses amis qui lui demandaient pourquoi il avait fait cela, répondait : « Mais pour qu'on en parle ! » Je n'irai pas jusqu'à imiter cet exemple. (Sourires.)

M. Michel Noir. Ce n'est pas gentil pour M. Fabius ! (Sourires.)

M. le ministre des P.T.T. Je n'ai pas organisé moi-même ce prélèvement pour qu'on ne parle ici que de lui et détourner ainsi le débat budgétaire des questions importantes.

Je m'étonne pourtant que ni M. Noir, ni M. Gantier, ni M. Zeller n'aient parlé de la contrepartie de ce prélèvement, à savoir, pour la première fois, la participation du budget général au compte d'exploitation de la poste, afin de réduire de façon notable — et cela est réellement nouveau — le déficit dû à la prise en charge de l'acheminement et de la distribution de la presse. Cette participation s'élèvera, en 1983, à 1 236 millions de francs. Une simple soustraction montre donc que le prélèvement net serait, en fait, voisin de 700 millions de francs, ce qui le ramènerait déjà à des proportions beaucoup plus modestes.

M. Michel Noir. Bref, vous êtes un Alcibiade heureux ! (Sourires.)

M. le ministre des P.T.T. Mais j'ajoute que, compte tenu de la façon dont on peut calculer les résultats des télécommunications pour 1981, nous sommes encore en discussion pour connaître le montant exact de ce prélèvement qui ne sera probablement pas de 3 200 millions de francs, mais d'un montant

peut-être notablement inférieur. En revanche, la dotation que nous obtenons pour la poste, fixée définitivement, est inscrite. Dans ces conditions, je ne crois pas que ce prélèvement mérite les développements lyriques auxquels il a donné lieu.

M. Adrien Zeller. Il augmente l'endettement !

M. le ministre des P. T. T. Eh bien, monsieur Zeller, parlons-en de l'endettement !

Vous conviendrez que l'endettement des P. T. T. n'est pas un phénomène nouveau. Il faisait, lui aussi, partie de l'héritage...

M. Adrien Zeller. Il s'accroît !

M. le ministre des P. T. T. ... en particulier pour la poste.

L'endettement de la poste était de 32,2 milliards au 31 octobre 1982, la part principale provenant de ce que j'ai trouvé lorsque je suis arrivé au ministère.

Quelles sont les charges ?

Elles sont de 3,3 milliards de francs pour les frais financiers, dont 2,2 milliards sont imputables aux emprunts contractés pour financer les déficits d'exploitation des années antérieures. Pour les remboursements d'emprunts, 3,2 milliards de francs sont prévus, dont 2,1 milliards d'échéance en capital des emprunts contractés pour financer les mêmes déficits.

Je suis donc d'accord pour dire que les deux tiers de la dette de la poste sont anormaux, mais ils tiennent à l'héritage.

M. Michel Noir. Un tiers de plus en un an, ce n'est pas mal !

M. le ministre des P. T. T. Si l'on faisait abstraction de cette dette injuste, les comptes de la poste seraient équilibrés. Voilà ce que, dans ce domaine, pourrait être le changement.

M. Alain Rodet. Il fallait le dire !

M. le ministre des P. T. T. Cela ne doit pas nous dispenser de poursuivre l'effort de rigueur engagé pour 1983. La charte de gestion de la poste définira les modalités d'apurement de la dette, mais il serait illusoire de s'attendre à sa complète prise en charge par le budget général.

M. Gilbert Gantier. Et les 700 millions de francs ?

M. le ministre des P. T. T. La dette des télécommunications s'élevait à 81,4 milliards de francs au 31 octobre 1982, dont près de 49 milliards de francs, soit 60 p. 100, au titre de la Caisse nationale des télécommunications, et 30 milliards de francs, soit 36,8 p. 100 pour ce qui est des sociétés de financement.

Les charges des frais financiers sont de 9,4 milliards de francs ; les loyers aux sociétés de financement atteignent 2,9 milliards de francs et les remboursements d'emprunts, 3,5 milliards de francs.

Ces frais financiers représentent près de 15 p. 100 des recettes d'exploitation pour 1983. Ce taux intègre une part non négligeable de pertes de change liées à la dette extérieure, notamment à l'évolution du dollar. Mais cela nous ramène à des considérations de politique générale.

M. Adrien Zeller. Et aux dévaluations !

M. le ministre des P. T. T. Vous savez bien qu'aucun Gouvernement, quel qu'il soit, quelles que soient sa nature ou sa coloration, n'aurait échappé à cette évolution qui s'impose à tous les pays d'Europe occidentale et même à tous les pays du monde, l'évolution du dollar les plaçant dans la situation que vous connaissez.

M. Alain Rodet. Très bien !

M. Georges Serre. Exception faite des Etats-Unis !

M. le ministre des P. T. T. Ce taux de frais financiers est donc fort, mais il reste supportable.

En ce qui concerne les autres questions qui ont été posées...

M. Gilbert Gantier. Puis-je vous interrompre à nouveau, monsieur le ministre ?

M. le ministre des P. T. T. J'ai été longtemps parlementaire et j'ai pour habitude de ne laisser aucune question dans l'ombre...

M. Emmanuel Hamel. Heureux ceux qui ont pu s'inscrire dans le débat !

M. le ministre des P. T. T. ... d'autant que mon rôle n'est finalement pas très inconfortable.

M. Gilbert Gantier. C'est pourquoi, monsieur le ministre, je ne permets de vous rappeler la question...

M. le président. Monsieur Gantier, vous avez eu le temps de vous exprimer tout à l'heure. M. le ministre accepte que vous l'interrompiez. Faites-le très brièvement.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le ministre, qu'en est-il des 700 millions de francs retirés du budget annexe des P. T. T. au titre de la compensation démographique entre régimes sociaux ?

M. Michel Noir. Dont 466 millions pour la poste !

M. le ministre des P. T. T. Il ne s'agit pas d'un prélèvement, monsieur Gantier, mais de la contribution des P. T. T., comme c'est le cas tous les ans pour chaque département ministériel, à une péréquation démographique entre les régimes de sécurité sociale. Cette contribution est calculée selon des critères communs à l'ensemble de la fonction publique. Elle est légitime et équivalente à d'autres contributions du budget annexe comme celles qui sont relatives aux allocations familiales ou aux retraites. Elle correspond au personnel en service aux P. T. T. C'est une conséquence logique de l'existence même d'un budget annexe.

M. Jean Jarosz, rapporteur pour avis. Monsieur Gantier, ces précisions figurent dans mon rapport, pages 9 et 10 !

M. le ministre des P. T. T. Dans votre intervention, monsieur Noir, vous avez fait valoir des considérations bien pessimistes auxquelles vous ne devez pas croire tout à fait, surtout lorsque vous parlez de crise financière ou d'incertitude. En tout cas, l'argument d'incertitude n'est pas fondé car, aux P. T. T., nous savons où nous allons !

Vous avez affirmé que la régulation dont le budget des P. T. T. avait été l'objet s'était traduite par une annulation de 45 p. 100 des crédits d'investissement de la poste. En réalité, l'annulation ne porte que sur 25 p. 100 de ces crédits.

M. Adrien Zeller. C'est encore trop !

M. le ministre des P. T. T. C'est encore 25 p. 100 de trop, certes.

M. Michel Noir. 25 p. 100 des crédits de paiement ou des autorisations de programme ?

M. le ministre des P. T. T. Des autorisations de programme, monsieur Noir. Ainsi, la poste a bien été touchée, mais pas à hauteur de 45 p. 100.

Pour 1983, le budget des autorisations de programme atteint 2 355 millions de francs. Si on le compare à celui qui aura été réellement exécuté en 1982, à savoir 2 100 millions de francs — car on ne saurait jouer à la fois sur les deux termes de l'argumentation — on constate donc une progression réelle.

Quant aux chèques postaux, il n'est pas prévu de prélèvement systématique sur leurs fonds pour équilibrer le budget annexe des P. T. T. ; il n'y a donc pas de raison de faire figurer ces prélèvements dans le projet de budget pour 1983. Certes, il peut arriver que pour faire face à des insuffisances de trésorerie momentanées ou accidentelles, on opère, mais toujours dans la limite des autorisations parlementaires, un prélèvement provisoire, mais ce dernier est aussitôt restitué. Dans cette hypothèse, le Trésor, qui rémunère les fonds des chèques postaux mis à sa disposition, défalque de l'assiette de la rémunération les fonds provisoirement retenus par les P. T. T.

M. Michel Noir. Quatre milliards ont ainsi été prélevés en 1982 !

M. le ministre des P. T. T. A cet égard, les chartes de gestion actuellement en préparation devraient permettre de mieux régler les problèmes posés par les relations entre budget général et budget annexe des postes et télécommunications ; c'est un de leurs principaux objets.

Pour ce qui est de la T. V. A., les P. T. T. la paient sur leurs investissements aux taux de 18,60 p. 100, ce qui représente environ 4,7 milliards de francs. Si les services qu'ils dispensent devaient être assujettis à la T. V. A., comme le prévoit d'ailleurs une directive de la Communauté économique européenne, cette taxe figurerait en effet sur les factures de téléphone, mais les P. T. T. auraient le droit de la récupérer en amont, c'est-à-dire au niveau de leurs investissements. Il n'en résulterait donc pas une augmentation de la tarification, car il s'agirait d'un simple jeu d'écritures, d'un nouveau mode de calcul des tarifs tenant effectivement compte de la taxe, mais aussi des déductions en amont.

M. Michel Noir. Ce n'est pas clair !

M. le ministre des P.T.T. Cette mesure ne serait donc pas scandaleuse ; elle serait même bénéfique pour les usagers assujettis eux-mêmes à la T.V.A. Cela ne peut qu'aller dans votre sens, monsieur Gantier.

M. Adrien Zeller. Et les consommateurs ?

M. Gilbert Gantier. Pour les usagers assujettis eux-mêmes à la T.V.A., la réforme serait...

M. le président. Monsieur Gantier, je ne vous ai pas donné la parole et je ne sais pas si M. le ministre acceptera que vous l'interrompiez encore une fois.

M. le ministre des P.T.T. Je n'y vois pas d'inconvénient, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Gantier, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gilbert Gantier. Pour les usagers eux-mêmes assujettis, l'introduction de la T.V.A. serait neutre puisqu'ils pourraient déduire la somme correspondante. En revanche pour les usagers privés, cette mesure se traduirait par une augmentation de 18,6 p. 100 de leur facture téléphonique.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur Gantier, j'ai démontré tout à l'heure que l'annonce d'une augmentation de la tarification téléphonique à la durée n'était qu'un de ces « canards » qu'on lance volontiers en période électorale.

M. Adrien Zeller. Voyons, monsieur le ministre !

M. le ministre des P.T.T. Je réponds donc, une fois pour toutes, qu'il n'y a pas lieu de craindre une augmentation des tarifs en dehors de celle qui pourrait être officiellement décidée. Vous me dites, messieurs, que ce projet de budget est calculé de telle façon qu'il comporte cette augmentation. Mais cela va de soi et, à ma place, vous n'agiriez pas autrement.

En tout cas, pour ce qui est de la T.V.A., la question est à l'étude, mais aucune décision n'a encore été prise. Cela devrait pleinement vous rassurer.

J'en viens à l'intervention de M. Zeller, qui m'a surtout interrogé sur les personnels.

J'ai souligné, après les rapporteurs, combien j'appréciais leur participation à l'amélioration de la qualité du service, notamment pour la poste.

L'amélioration est particulièrement nette au niveau des effectifs, puisque plus de 25 000 emplois ont été créés, dont 8 500 ne sont pas encore pourvus mais le seront à la fin de l'année 1982 et dans le courant de l'année 1983. Ce n'est pas un mince résultat quand on sait que le budget primitif pour 1981 ne prévoyait aucune création d'emploi. Il convient tout de même de le rappeler. (Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

Ces nouveaux emplois ont permis non seulement d'améliorer la qualité du service et de faire face à la réduction à trente-neuf heures de la durée hebdomadaire du travail, mais aussi d'accélérer les mutations. Le recrutement des P.T.T. obéissant aux règles qui relèvent du cadre de la fonction publique, les nouveaux personnels sont généralement nommés dans la région parisienne pour une durée plus ou moins longue. Cette durée a ainsi pu être réduite.

Mais nous sommes quand même obligés de veiller à ce que des régions comme celle du Nord, que représente M. Paul Moreau, ne soient pas défavorisées en personnels de qualité.

M. Paul Moreau. Très bien !

M. le ministre des P.T.T. En effet, et j'y insiste, l'égalité de traitement pour toutes les parties du territoire national fait partie des sujétions de la fonction publique. On ne saurait répondre à toutes les sollicitations de l'« héliotropisme », selon l'expression consacrée, sous peine de dégrader cruellement certaines régions, notamment le Nord, l'Est et même l'Ouest.

En ce qui concerne les classifications, j'ai, là aussi, hérité d'une situation qui ne me satisfait guère, la proportion des personnels de catégorie C ou D me semblant trop élevée. A l'avenir, l'effort qualitatif de promotion doit être au moins aussi déterminé que l'effort quantitatif de recrutement.

L'administratif des P.T.T. atteindra bientôt un demi-million d'emplois, ce qui la situe par rapport à la population desservie, au tout premier rang dans le monde. La mécanisation aidant, nous devrions pouvoir concentrer nos efforts sur l'amélioration de la promotion des agents en place.

Je le fais déjà en ce qui concerne la formation. Actuellement, la proportion des agents des P.T.T. en formation est supérieure à celle de tous les autres services publics. La rotation des personnels dans les stages est très rapide.

S'agissant des rémunérations, je suis bien entendu solidaire des contraintes de la politique générale. Néanmoins, je m'efforce d'atténuer les inégalités. La prime de résultat d'exploitation a connu une augmentation uniforme de 9,4 p. 100, c'est-à-dire supérieure à la dérive monétaire. Les primes de rendement en 1982 n'ont été augmentées que de 8,9 p. 100 pour les agents de catégorie A, mais de 15 p. 100 pour les catégories B, C, D et pour les auxiliaires.

M. Théo Viel-Messat. Très bien !

M. le ministre des P.T.T. A l'intérieur des contraintes que j'ai rappelées, je m'efforce de corriger les inégalités et je continuerai dans cette voie.

MM. les rapporteurs et M. Chomat ont bien voulu souligner que j'avais entendu instaurer une concertation permanente à tous les niveaux de la hiérarchie. Même si l'on constate encore quelques insuffisances, il s'agit là d'une volonté politique. Pour certains personnels, il faudrait effectivement faire plus, par exemple pour la catégorie méritante des receveurs-distributeurs qu'a citée M. Alain Bonnel, et j'aurais voulu mieux répondre à leur attente, mais la situation économique générale m'en a empêché.

Néanmoins, en dépit de cette situation difficile, qui n'est pas propre aux P.T.T., le personnel des P.T.T. comprend qu'il joue un rôle essentiel dans la bataille économique qui nous est livrée. L'amélioration de la balance du commerce extérieur, l'encouragement de la production française sont pour nous des soucis permanents. Les matériels informatiques et électroniques français, qui sont actuellement installés à la poste, prennent la relève de matériels étrangers.

On a cité le cas de deux camions Mercedes, mais ils avaient été commandés avant le 10 mai 1981 !

M. Michel Noir. Tout s'éclaire !

M. le ministre des P.T.T. Les quelque 100 000 véhicules des P.T.T. sont tous français.

M. Henry Delisle. Il n'y a qu'à la mairie de Lyon qu'on peut voir des véhicules allemands, monsieur Noir !

M. le ministre des P.T.T. Les matériels de télécommunication sont français. Ils font même l'objet d'exportations importantes. Je ne reviendrai pas sur les chiffres que j'ai cités tout à l'heure ; on m'accuserait de triomphalisme !

En tout cas, les personnels savent désormais où ils vont. Ils savent qu'ils participent à une activité économique essentielle, que les perspectives sont clairement tracées, que la poste participe, comme les télécommunications, à l'effort de modernisation pour offrir aux usagers les services les plus perfectionnés. Ce n'est pas seulement une idée de vitrine ; c'est l'idée de service qui prévaut.

Quelques jours après l'adoption du plan de câblage par le Gouvernement, les 480 000 agents des P.T.T. et les centaines de milliers de travailleurs de tous niveaux que les P.T.T. font vivre dans toute la France savent que mon ministère est attentif aux problèmes de l'emploi. C'est ainsi que nous avons repris la C.G.C.T. Parce que nous sommes l'objet d'une évolution technologique qu'il ne s'agit pas d'ignorer, de contrarier ou de ralentir, monsieur Rodet, nous nous préoccupons toujours de trouver des solutions de remplacement.

Nous savons quelles sont nos responsabilités au regard de l'emploi, des enjeux économiques de la nation et des travailleurs. Au-delà des moyens de ce budget, nous avons véritablement un grand projet, non seulement pour les P.T.T., mais pour l'économie du pays, pour l'industrie, pour le commerce extérieur. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Nous en venons maintenant aux questions. Je rappelle à leurs auteurs qu'ils ne disposent que de deux minutes pour les poser.

La parole est à M. Durr.

M. André Durr. Monsieur le ministre, vous avez déclaré au conseil supérieur que la situation économique actuelle, qui est particulièrement difficile, avait amené le Gouvernement à préparer un budget pour 1983 répondant aux besoins spécifiques de l'administration des postes et des télécommunications.

Je suppose que cela signifie qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouveaux emplois pour assurer le service public; que les crédits d'investissement et de fonctionnement revalorisés sur la base de la dérive des prix sont suffisants, même pour absorber les crédits bloqués en cours d'année 1982; bref — je le dis, moi, sans lyrisme — que le budget peut abandonner 3,2 milliards de francs au budget général sans inconvénients, cette ponction annoncée comme exceptionnelle pour le budget de 1982 étant reconduite en 1983; enfin, que le déficit artificiel de la poste est maintenu à environ 2 milliards en raison des tarifs de presse et d'une rémunération insuffisante des fonds déposés aux chèques postaux.

Si de tels raisonnements se défendent dans l'absolu par une manipulation savante des chiffres — permettez-moi l'expression — ils ne peuvent résister à la dure réalité qui s'exprime en Alsace. Je reprendrai à cet égard quelques chiffres déjà cités par mon collègue Adrien Zeller.

La poste réclame 180 emplois, dont 134 de première urgence; les télécommunications en réclament 240.

Actuellement, on constate dans les bureaux de poste une augmentation de plus de 2 p. 100 de la charge de travail, sans effectifs supplémentaires, ce qui représente un déficit d'au moins vingt emplois.

A la distribution, la charge s'accroît dans l'ensemble et les points de remise de courrier augmentent pour de nombreux préposés en zone rurale. Le centre de tri de Strasbourg marche à grand renfort d'heures supplémentaires.

Quant aux télécommunications, la qualité du service rendu s'est dégradée en 1982 pour ce qui concerne la relève des dérangements, et des difficultés sont apparues, aux renseignements téléphoniques notamment.

Sur l'ensemble de la région Alsace, des milliers de jours de travail ont été perdus en 1982 par manque de moyens de remplacement.

Ces constatations irréfutables soulignent par ailleurs les difficultés du personnel de notre région pour faire face à la situation actuelle, alors qu'il subit un « maitraquage » sans précédent au travers d'un avancement interne retardé, ce qui pénalise essentiellement les agents les plus anciens et des catégories modestes, de la perte de pouvoir d'achat sur les indemnités et les primes puisque, compte tenu de l'inflation, les crédits correspondants sont en diminution de 25 p. 100 par rapport à cette année, des promesses non tenues en ce qui concerne le reclassement des receveurs-distributeurs et des agents du service général.

M. le président. Venez-en à votre question, monsieur Durr.

M. André Durr. Que dire enfin des 228 préposés du Bas-Rhin qui ont droit depuis le 1^{er} février 1982 à l'indemnité spéciale de déplacement et qui n'ont encore rien perçu ?

Monsieur le ministre, il me semble que la marche normale des services en Alsace ne peut être recherchée au travers de projet de ce budget, et je crains que les graves répercussions qu'il ne manquera pas d'avoir sur la personne n'engendrent dans ma région de nombreux conflits en 1983.

Aussi, pourriez-vous apporter quelques apaisements aux fonctionnaires de l'administration des P.T.T. en place en Alsace et qui sont légitimement inquiets, et ce avant votre voyage annoncé dans ma région ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur le député, pour autant que j'aie pu saisir votre pensée tellement vous parliez vite (rires) vous avez fait état d'une insuffisance de créations d'emplois en Alsace.

Je crois vous avoir déjà rappelé que cette région qui, en effet, à mon arrivée au ministère des P.T.T. souffrait d'un léger déficit par rapport à la moyenne des autres régions, a reçu 139 emplois au titre du collectif budgétaire de 1981 et 27 au titre du budget de 1982. Elle a en outre bénéficié de la création de 115 emplois pour la réduction du temps de travail, c'est-à-dire au total 281 emplois.

Tous ces personnels ne sont pas encore arrivés, ce qui a probablement motivé votre question, mais de nouveaux effectifs, dont je pourrais vous préciser prochainement le nombre, arriveront dès le début de 1983.

M. le président. La parole est à M. Goulet, pour poser la question de M. Charité.

M. Daniel Goulet. Je vous ferai part, monsieur le ministre, de la question que mon collègue et ami Jean-Paul Charité aurait souhaité vous poser. Je partage totalement sa préoccupation, comme d'ailleurs un très grand nombre de Français.

La multiplication des actes de vandalisme entraîne des destructions et des détériorations sans cesse plus étendues des cabines téléphoniques publiques, sans que des mesures de prévention efficaces paraissent avoir été prises.

Pouvez-vous préciser, d'une part, l'évaluation des dommages subis par les cabines téléphoniques de 1981 et 1982...

M. Henry Delisle. Le R. P. R. colle ses affiches dessus !

M. Daniel Goulet. ... et, d'autre part, le montant des crédits consacrés en 1982 à la réparation de ces dommages, et ceux prévus en 1983 ?

Enfin, quelles sont les mesures de prévention déjà prises ou qu'il est envisagé de prendre et quel est le coût budgétaire de ces mesures ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur le député, le vandalisme dans les cabines téléphoniques constitue l'une de nos préoccupations majeures actuellement.

L'effort du ministère des P.T.T. pour doter le pays d'un réseau suffisamment dense de cabines est connu. Le nombre de cabines installées s'élève aujourd'hui à 130 000 environ. C'est une densité déjà élevée, qui sera encore renforcée jusqu'il est prévu de dépasser, au cours de l'exécution du budget de 1983, le chiffre de 150 000.

Bien entendu, il y a l'installation et il y a l'usage. Or, nous avons dû faire face à une recrudescence du vandalisme, en particulier en milieu urbain, et notamment dans la région parisienne.

M. Daniel Goulet. En province aussi !

Le ministre des P.T.T. Les taux d'augmentation de cette forme de délinquance sont préoccupants. Une véritable course de vitesse s'est engagée entre les pouvoirs publics et les responsables de cet état de choses.

Ce dernier est dû à plusieurs facteurs qui dépassent de loin la compétence du seul ministère des P.T.T. Il s'agit soit d'opérations avec intention de vol qui mettent parfois en œuvre des techniques assez élaborées, soit d'actes de simple vandalisme qui tiennent à une foule de motifs sur lesquels les sociologues, en particulier, se penchent.

Les mesures que nous prenons pour combattre ces agissements visent tout d'abord au renforcement des matériels, que leur épaisseur de blindage assimilera bientôt à du matériel militaire. Ces mesures ne découragent cependant pas toujours les tentatives, même si celles-ci ne sont pas couronnées de succès.

Nous mettons aussi en place des systèmes de télésurveillance dans le but de localiser rapidement, tout au moins les détériorations d'installations publiques à défaut de leurs auteurs.

Je précise que je suis en rapport avec mes collègues M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation et M. le secrétaire d'Etat chargé de la sécurité publique, pour qu'une surveillance accrue soit exercée sur le domaine public. Dans la période récente, il y a eu des réussites : de véritables bandes ont été démantelées. Cet effort sera poursuivi.

D'ores et déjà, j'ai demandé au ministre de l'intérieur et à M. le secrétaire d'Etat que des réunions tripartites fréquentes aient lieu, toujours dans la perspective d'une surveillance plus active du matériel de l'Etat. Ces agissements sont, en effet, inqualifiables.

Enfin, dans l'avenir, nous utiliserons des techniques — pour lesquelles nous avons dépassé le stade de l'expérimentation — qui décourageront au moins ceux qui cassent pour voler. Je pense à l'emploi de cartes à plage magnétique ou à microprocesseurs qui rendront sans objet les actions tendant à transformer les caisses des cabines téléphoniques en tirelires commodes pour fin de semaine.

Il s'agit d'une action continue et à laquelle un service spécial du ministère des P.T.T. se consacre exclusivement. D'ici à quelques années, les malandrins devront donc ou bien se reconverter, ce que j'espère pour eux, ou viser d'autres objectifs.

M. le président. La parole est à M. Goulet.

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, il faut vous rendre cette justice qu'en 1982 un nombre très substantiel d'emplois ont été créés. Mais pour 1983, il n'y a pas d'emplois nouveaux. Seule sera effectuée la régulation des 7 500 ouverts en janvier 1982 pour l'application de la réduction à trente-neuf heures de la durée hebdomadaire du travail.

Je ne vous interrogerai donc pas sur l'effort quantitatif, qui est évident. Néanmoins, il ne me semble pas inutile d'attirer une nouvelle fois votre attention sur deux catégories de personnel.

Les receveurs-distributeurs, et vous en avez parlé longuement, attendent leur reclassement en catégorie B. Il était dans l'intention de votre ministère de procéder à l'intégration de ces personnels dans le corps des receveurs et chefs de centres et, partant, de leur attribuer la qualité de comptables publics. Les propositions faites dans ce sens à l'occasion du budget de 1982 n'ont pas été retenues; nous nous apercevons qu'elles ne le sont pas davantage pour 1983. Certes — et en attendant qu'elles le soient, j'imagine — une prime de 250 francs leur a été accordée. Cela n'est pas négligeable, mais ne peut en aucun cas être considéré comme une juste compensation.

J'en viens maintenant aux dizaines de facteurs qui exercent un service de distribution, notamment ceux qui effectuent leur tournée à bicyclette, en milieu rural ou en milieu urbain, et qui parcourent par jour de vingt à vingt-cinq kilomètres en moyenne. Certes, une indemnité mensuelle ou une prime d'achat leur est accordée. Mais c'est une indemnité de principe qui paraît bien dérisoire comparée aux frais réels. Il s'agit en fait, monsieur le ministre, et en définitive, d'une véritable amputation des rémunérations, déjà fort insuffisantes.

A ces problèmes évidents, vous en conviendrez, s'ajoutent des servitudes particulières liées au service public et qui ne trouvent pas davantage de compensation. Par exemple, les préposés travaillent six jours sur sept, ce qui fait dire, entre autres, qu'ils font partie des exclus de la civilisation des loisirs.

M. le président. Monsieur Goulet, je vous invite à poser votre question.

M. Henry Delisle. Tout cela a déjà été dit !

M. Daniel Goulet. Monsieur le ministre, la situation de ces deux catégories de fonctionnaires doit d'être appréciée à sa juste valeur et mérite d'être réexaminée. N'ont-ils pas, les uns et les autres, la lourde responsabilité d'assumer un service parfois délicat, souvent difficile parce que directement en rapport avec les usagers dont on connaît les exigences ? N'ont-ils pas, surtout, la lourde responsabilité de sauvegarder et de conforter l'excellente image de la poste, ce grand service public français ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des P.T.T.

M. le ministre des P.T.T. Monsieur le député, je ne sais pas si les facteurs sont les exclus de la civilisation des loisirs. D'une certaine façon, dans l'histoire de notre pays, dans l'imagerie mentale même, ils y participent largement et de façon très positive. On n'a pas encore prévu de prime d'utilité sociale relationnelle et conviviale. Mais si jamais elle était instituée, les facteurs seraient au premier rang des bénéficiaires eu égard à leurs mérites. (Sourires.)

M. Michel Noir. Allez-vous la leur attribuer bientôt ?

M. le ministre des P.T.T. A ce moment-là, vous seriez tout à fait autorisé, et je vous appuierai, à demander au budget général ou au budget de la solidarité nationale d'abonder celui des P.T.T. pour leur servir cette juste récompense.

M. Daniel Goulet. Revoyez les rémunérations !

M. le ministre des P.T.T. En tout état de cause, nous nous efforçons de conforter leur situation.

J'en ai dit un mot tout à l'heure à propos des receveurs-distributeurs. Cette catégorie, en effet, est tout à fait estimable. Elle est même essentielle et, du point de vue du contact — qui fait l'objet d'un slogan publicitaire des P.T.T. — ses agents comptent parmi les meilleurs relais.

Je vous dis très franchement que lorsque je m'exprimais en 1981 à cette même place, je pensais pouvoir, un an plus tard, c'est-à-dire aujourd'hui, leur apporter quelque chose de plus que la prime de 250 francs à laquelle vous avez fait allusion. Je n'ai pas pu répondre à cette préoccupation en raison de sujétions et d'obligations qui dépassent mes responsabilités...

M. Michel Noir. Eh oui ! Le prélèvement !

M. le ministre des P.T.T. ... mais sachez que je reste attentif à leur sort.

De la même façon, je continuerai à apporter des améliorations aux règles de fonctionnement des recettes-distributions. Ainal, l'obligation de présence la nuit dans le logement de fonction a été suspendue du samedi après l'heure de départ

du courrier jusqu'au lundi matin, la prise matinale de service a été portée à sept heures au plus tôt, la double compensation a été accordée pour le travail les jours chômés et payés et pour les permanences assurées hors des élections. Enfin, le paiement des heures de nettoyage et d'auxiliaires de renfort effectuées personnellement par les receveurs-distributeurs — il leur arrive effectivement d'accomplir ces tâches — est désormais possible.

C'est un début de concrétisation de l'amélioration de la condition de cette catégorie de personnels. Pas plus que les préposés, je ne les oublierai et j'espère pouvoir prendre en compte leurs préoccupations dans le budget de 1984.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications, et d'abord les crédits ouverts à l'article 34.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Faute d'avoir pu m'inscrire dans les questions, je poserai une très rapide question à M. le ministre des P.T.T.

Afin de maintenir un niveau convenable de services dans des villages isolés, un mode d'organisation fondé sur le regroupement des divers moyens s'impose. C'est ce qui a été engagé dans le cadre des expériences d'agences de service public polyvalentes, souvent confiées à votre administration, monsieur le ministre. Nous souhaiterions que le point soit fait sur ces expériences afin d'en poursuivre le développement si, comme nous le pensons, elles se sont révélées bénéfiques.

En matière de transports en commun, et pour donner un contenu concret à la notion de droit au transport incluse dans la loi d'orientation des transports intérieurs actuellement soumise au Parlement, le bon sens impose, dans le cas d'une desserte linéaire et d'une faible population, de regrouper l'ensemble des trafics : la poste, les passagers, les écoliers, les colis.

C'est sur ce mode d'organisation que le service des postes suisses assure la desserte des zones de montagne. Lorsque l'initiative privée est défaillante, seriez-vous disposé, monsieur le ministre, à engager quelques expériences de transport polyvalent à partir de l'obligation de service qui incombe à votre administration, appelée en tout état de cause à desservir ces villages ? C'est une question qui intéresse également mon collègue Robert de Caumont. Il semble que cela contribuerait de façon décisive au désenclavement des populations concernées.

M. le président. Monsieur le rapporteur, je ne peux que vous réprimander...

M. Michel Noir. Exactement !

M. le président. ... pour la manière dont vous avez abusé de ma confiance.

M. Michel Noir. C'est un détournement de procédure !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Oh !

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 34, au titre des services votés, au chiffre de 131 344 148 820 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle les crédits ouverts à l'article 35, au titre des mesures nouvelles :

Autorisations de programme inscrites au paragraphe I : 27 845 millions de francs :

Crédits inscrits au paragraphe II : 11 565 128 394 francs.

Je suis saisi de trois amendements présentés par M. Noir.

L'amendement n° 140 est ainsi rédigé :

« Réduire de 2 000 000 000 francs les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 35. »

La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, vous avez quelque peu ironisé sur ces orateurs qui crient sans arrêt : prélèvement, prélèvement, prélèvement ! Je vous renverrai à de très bonnes citations : aux déclarations de M. le Premier ministre l'année dernière, bien sûr, mais aussi aux observations de M. Jarosz et de M. Alain Bonnet qui notent dans leur rapport écrit, respectivement à la page 9 et à la page 24, qu'il s'agit là d'une procédure hautement critiquable.

M. Jarosz va même en quelque sorte jusqu'à la menace en disant qu'il ne faudrait pas que l'exceptionnel devienne définitif.

Ce n'est pas un amusement, monsieur le ministre, d'observer une atteinte aussi grave aux règles qui s'imposent au Gouvernement et au Parlement et qui sont contenues dans l'ordonnance de 1959 portant loi organique relative sur les lois de finances. Au regard de cette loi organique, vous n'avez pas le droit d'agir comme vous le faites, nous l'avons déjà dit.

Ensuite, cela entraîne toute une série de conséquences, au regard de la gestion de votre budget. D'une part, cela diminue, de toute évidence, votre capacité d'investissement. C'est ainsi que vous nous disiez tout à l'heure que, pour la mise en œuvre du plan « câbles », vous seriez obligés d'obtenir des crédits supplémentaires. Voilà qui est en contradiction avec le fait que vous acceptiez un prélèvement. D'autre part, cela a des conséquences sur la dérive financière de votre budget, car cela oblige les P.T.T. à emprunter, pour une large part en dollars, l'équivalent des sommes dont vous prive le budget général — ce qui est déplorable du point de vue de la gestion financière.

Enfin, vous nous avez affirmé tout à l'heure que les deux tiers de la dette étaient le fruit de l'« héritage ». Quel aveu, monsieur le ministre ! Cela signifie qu'en dix-huit mois vous avez été capables d'accroître de moitié la dette des P.T.T. et d'atteindre des niveaux d'endettement situés entre 18 et 25 p. 100 du chiffre d'affaires pour les deux secteurs des postes et des télécommunications, ce qui est très grave.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous sommes opposés à ce prélèvement.

Je soulignerai aussi un autre aspect très grave : il concerne la possibilité pour le Parlement d'exercer son contrôle et le respect des règles de l'ordonnance de 1959. La comparaison entre les statistiques prévisionnelles fournies par les P.T.T. sur l'encours moyen des comptes chèques postaux pour 1983 et vos prévisions budgétaires de rémunération par le Trésor laissent apparaître une minoration de 4 milliards. Cela signifie-t-il que vous prévoyiez de prélever 4 milliards de francs sur les encours des chèques postaux pour combler les difficultés financières et pour répondre aux besoins de financement que vous n'avez pu satisfaire par emprunt ? Cette méthode est tout à fait condamnable sur le plan de la gestion budgétaire et même de la seule gestion d'un ministère.

Je vous repose la question, monsieur le ministre, car vous n'y avez pas répondu. Pour l'année 1982, sur quelle base opérera le prélèvement ? Est-ce que vous incluez ou non la perte de change dans l'excédent commercial des télécommunications pour servir de base ensuite au calcul du prélèvement à hauteur de moitié ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Monsieur le président, la commission des finances n'a pas examiné cet amendement. Elle n'a d'ailleurs pas eu le plaisir de voir M. Noir poser des questions.

A titre personnel, tout en regrettant la reconduction de ce prélèvement et en souhaitant qu'il soit le dernier, ou tout au moins qu'il s'amenuise d'année en année, je ne suis pas favorable à cet amendement de M. Noir.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des P.T.T. J'ai indiqué que le montant global réel du prélèvement pour 1982 faisait l'objet de négociations. Selon que l'on prendra en compte les différentiels de change, le compte d'exploitation ou le compte de profits et pertes, le résultat pourra être notablement inférieur aux 3,2 milliards qui avaient été prévus. D'ailleurs, la même procédure pourra s'appliquer aux 2 milliards de francs qui sont prévus pour 1983. Il faut donc éviter de faire une fixation trop précise, voire clinique, sur ce prélèvement.

Du point de vue du droit, puisque vous vous êtes placé sur le terrain juridique, ce prélèvement, dans son principe, n'est pas en contradiction avec le code des P.T.T., à condition, bien sûr, qu'il ne soit pas supérieur au solde excédentaire de la première section du budget annexe.

En ce qui concerne le montant du prélèvement, je ne puis donc vous répondre, monsieur Noir. Vous comprendrez que j'espère le montant le plus faible possible — ce qui diminuera la portée de votre argumentation et confortera la mienne.

Cela dit, les règles de fonctionnement entre le budget général et le budget annexe des P.T.T. vont se trouver clarifiées par la mise au point définitive de la charte de gestion. On évoluera alors dans un cadre qui sera fixé à l'avance.

En tout état de cause, pour ces multiples raisons, je demande à l'Assemblée de rejeter cet amendement.

M. Michel Noir. Et les chèques postaux ?

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 140.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Noir a présenté un amendement n° 143 ainsi rédigé :

« Réduire de 500 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 35. »

La parole est à N. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, cet amendement vous permettra, j'espère, de rassurer l'ensemble des industries de la commutation. Elles ont, bien sûr, remarqué la diminution d'un budget à l'autre de 500 millions de francs des autorisations de programme. Cette diminution, qui est la traduction du ralentissement que vous avez décidé pour l'ensemble du programme d'équipement de transmission et de commutation comme pour l'installation de lignes — nous en faisons tout à l'heure la remarque dans notre intervention générale — ne saurait être sans conséquence sur le niveau de l'emploi. Elle semble donc contradictoire avec la politique de lutte contre le chômage que souhaite mener le Gouvernement.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous apporter quelque élément de réponse sur l'avenir de ces industries et sur les diminutions sensibles de commandes publiques ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La commission des finances, n'a pas non plus examiné cet amendement.

Pour ma part, je ne suis pas favorable à la réduction des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs à la communication optique, au moment où une décision de grande importance, commentée dans le détail par M. le ministre des P.T.T., a été prise le 3 novembre dernier par le conseil des ministres dans le domaine des communications optiques.

Il y a contradiction entre cet amendement et la volonté de son auteur.

A titre personnel, je suis contre cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des P.T.T. Je veux brièvement revenir sur la politique française en matière de téléphone. Vingt-sept milliards de francs d'autorisations de programme sont inscrits au budget, ce qui est considérable. A l'intérieur de cette somme considérable, des redéploiements sont concevables. L'équipement téléphonique du pays a beaucoup progressé. Et j'ai reconnu, en effet, qu'un effort avait été fait depuis de longues années. Nous poursuivons cet effort, en l'amplifiant.

M. Michel Noir. Vous le ralentissez !

M. le ministre des P.T.T. Il y aura plus de 21 millions de lignes installées à la fin 1983. On peut estimer que, lorsque 25 millions de lignes seront installées, l'essentiel des besoins sera satisfait — même si des entreprises ou certains particuliers souhaiteront l'installation d'une deuxième, voire d'une troisième ligne, comme cela existe dans certains pays développés. Aussi, nous ne pouvons pas fonder notre politique industrielle en matière de télécommunications sur un développement décennal du téléphone. Nous rencontrerons certaines limites. Nous atteindrons un palier, après quoi nous enregistrerons une diminution du nombre d'installations de lignes.

Pour éviter — ce que les gouvernements précédents n'ont pas su éviter — les effets d'une brutale reconversion de l'électromécanique à l'électronique, entraînant des milliers de licenciements, notamment en Bretagne, nous prévoyons la relève.

Celle-ci se fait de deux façons. D'une part, elle se fait par l'équipement télématique, qui a déjà dépassé le stade expérimental, en Ile-et-Vilaine en particulier, mais suivant d'autres principes que ceux qui étaient en vigueur avant le 10 mai 1981. D'autre part, elle se fait par une participation à la filière, notamment les câbles. De ce point de vue, je ne crois pas qu'il y ait

de craintes majeures à nourrir. Nous essayons d'atténuer toutes les ruptures et tous les à-coups que peuvent entraîner des évolutions techniques visant à diminuer les coûts.

Quelles peuvent être les réponses à apporter ?

La première consiste à inciter les entreprises à exporter davantage. C'est ce qu'elles s'efforcent de faire. Je leur dis ici qu'il y aura beaucoup de travail mais aussi des obligations grandissantes dans le domaine du commerce extérieur. En effet, nous ne signons pas de contrats ou de conventions qui soient un mol oreiller sur lequel tel établissement ou tel groupe pourrait s'endormir. Il n'y a pas de rente de situation.

Les postes et télécommunications utilisent du matériel purement français, soutenant ainsi un secteur capital pour l'industrie — ce qui permet aujourd'hui de mener des expériences sérieuses pour le redéploiement et le développement de la filière électronique abandonnée dans tant d'autres secteurs. Mais, pour autant, nous ne cessons de répéter aux entreprises qu'elles devront accroître leurs exportations. Les câbles, qui seront de plus en plus réalisés en fibres optiques, devront faire l'objet d'un effort d'exportation. En matière de câbles sous-marins, nous sommes déjà parmi les tout premiers pays du monde à en poser — le deuxième ou le troisième. Ce sera vrai pour tous les secteurs.

La seconde réponse, qui devrait faire l'objet d'une concertation, par l'organisation de réunions tripartites entre l'administration, les directions des entreprises et les organisations syndicales, visera à compenser des augmentations de productivité par des réductions du temps de travail. C'est ainsi que, récemment, la firme C. I. T.-Alcatel, qui fait partie d'un des grands groupes désormais nationalisés, et travaille pour les postes et télécommunications, a pu passer avec son personnel une convention qui, par anticipation, instaure la semaine de trente-cinq heures dans une partie de ses établissements.

Voilà le type même d'évolutions qui permettent d'éviter le chômage, de conserver un volume de production accru, tout en gagnant des marchés extérieurs.

Mais pour que de tels objectifs soient atteints, monsieur Noir, il ne faut pas diminuer les moyens comme vous me le demandez.

Aussi ne puis-je que m'opposer à cet amendement, qui réduirait les moyens des P. T. T.

M. Michel Noir. Je retire mon amendement.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. L'amendement n° 143 est retiré.

M. Noir a présenté un amendement n° 141 ainsi rédigé :

« Réduire de 600 millions de francs les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I et les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 35. »

La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, cet amendement a trait au plan « câbles » que vous avez annoncé.

On chercherait en vain, en effet, dans le bleu qui nous a été distribué les moyens budgétaires de la mise en œuvre de la première année d'application de ce plan qui a été annoncé à grands renforts de médias, à moins que le volct, très flou, de 393 millions de francs consacré aux fibres optiques ne comprenne certains éléments de crédits pour ce plan.

Mes questions portent cependant sur les modalités de ce plan plus que sur ses aspects financiers.

D'abord, quelles seront les municipalités intéressées ? En particulier, selon quels critères choisirez-vous ou accéderez-vous aux demandes de celles-ci ?

Ensuite, comment mettez-vous en place ces sociétés d'économie mixte auxquelles vous faites allusion et qui, semble-t-il, permettront de garder un contrôle de la mise en œuvre de ces plans par les collectivités locales demanderesse ?

Par ailleurs — notre collègue M. Boucheron a déjà posé cette question essentielle — que prévoyez-vous pour les programmes ? Dans le domaine de la communication sociale locale, c'est en effet ce qui revêt la plus grande importance.

Enfin, croyez-vous compatible ce que vous appelez la liberté, le pluralisme, avec l'article 80 de la loi relative à la communication audiovisuelle, qui a limité les autorisations à un seul organisme ou à une seule société ? Cet article 80 est très restrictif et très inquiétant quant à la capacité laissée aux initiatives privées au niveau des contenus des programmes.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. La commission des finances n'a pas examiné cet amendement, qui a été déposé ce matin.

Personnellement, je m'oppose à une telle réduction des crédits.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des P. T. T. Monsieur Noir, nous n'allons pas rouvrir le débat, mais vos questions sont intéressantes, et je suis prêt à discuter avec vous, par exemple en commission, de la mise en œuvre de la politique du câble, dont le Gouvernement vient de décider le principe. Ce sujet mériterait en effet bien des explications, qui ne peuvent être apportées aujourd'hui faute de temps, puisque l'ordre du jour prévoit la discussion de deux autres budgets cet après-midi et ce soir.

Concernant le rôle des municipalités intéressées, nous avons prévu une participation financière qui pourrait être de l'ordre de 30 p. 100 des apports. Mais le cadre reste à définir. Ce peut être la municipalité, mais ce peut être aussi la communauté urbaine. De ce point de vue, l'opération de câblage décidée avec la communauté urbaine de Lille constituera un bon banc d'essai pour le développement d'expériences ultérieures.

M. Georges Sarre. Et à Lyon !

M. le ministre des P. T. T. S'agissant des programmes, je le répète, il n'y aurait pas de politique de support valable sans programmes parallèles. De ce point de vue, le Gouvernement prendra des initiatives. Ainsi que vous le savez, M. Fillioud est chargé, dans le cadre d'une mission interministérielle, de présenter un rapport au Gouvernement, afin d'apporter des précisions sur la mise en œuvre de cette industrie des programmes.

Il semble que vous ayez du mal à imaginer — car nous vivons encore dans le cadre juridique qui était le vôtre, c'est-à-dire celui du monopole — que désormais, notamment grâce à la loi sur la communication audiovisuelle, dont M. Schreiner a été le rapporteur, le cadre est libéralisé.

M. Michel Noir. Pas du tout !

M. le ministre des P. T. T. Nous n'allons pas recommencer le débat sur cette loi !

Lorsque vous avez parlé de ligne Maginot, monsieur Noir, vous avez cédé à une stratégie du soupçon. Il n'y aura pas d'empêchements ; il y a une procédure d'autorisation, qui sera relayée à partir du 1^{er} janvier 1986 par une procédure de déclaration. Le cadre juridique sera, je le répète, très libéral.

Peut-être les pouvoirs publics devront-ils intervenir pour la défense des identités culturelles, mais, je le répète, parler de ligne Maginot, c'est avoir une vue totalement inexacte du climat de libéralisation permis par la loi et le Gouvernement préférera toujours Radio-Paris à Radio-Stuttgart, pour se référer à une période que vous avez évoquée.

Au bénéfice de ces observations, je vous demande, monsieur Noir, de retirer votre amendement et, s'il était maintenu, je demanderais à l'Assemblée de le repousser.

M. le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le ministre, vous conviendrez qu'il est singulier que le Parlement n'ait que trois minutes, le vendredi 12 novembre, pour débattre de la décision — prise par le conseil des ministres et présentée, à juste titre d'ailleurs, comme étant de la plus haute importance en matière de communication — de doter la France d'un réseau câblé. Cette décision commencera apparemment à être appliquée dès 1983 alors que le Parlement n'aura pas eu l'occasion d'en débattre, ce qui est tout de même curieux. Nous avons donc présenté cet amendement afin de débattre de ce problème.

Nous remarquons en fait que rien n'avance pour T. D. F. 1. Nous en sommes à soixante-dix semaines de retard et le Gouvernement et le ministre des P. T. T. ne disent toujours rien à ce propos. Cela signifie-t-il que vous avez déjà choisi entre la complémentarité et l'option câble ?

Cela étant, je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° 141 est retiré.

Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 35.

(Ces autorisations de programmes sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au paragraphe II de l'article 35.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant l'article 72 rattaché à ce budget.

Article 72.

M. le président. « Art. 72. — Il est inséré au code des postes et télécommunications l'article L. 107-1 suivant :

« Art. L. 107-1. — L'administration des postes et télécommunications est autorisée à accorder sa garantie aux bénéficiaires des paiements effectués par les porteurs de cartes de paiement émises par elle. »

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. Je vous la donne, monsieur le rapporteur spécial, à condition que vous soyez très bref.

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Cet article est important car il met en jeu la garantie de l'Etat. En effet, il propose d'autoriser l'administration des P.T.T. à accorder sa garantie aux bénéficiaires des paiements effectués par les porteurs de cartes de paiement émises par elle.

La responsabilité de l'Etat sera engagée, les chèques postaux étant dans chaque cas partie prenante. La garantie de l'Etat jouera donc si un client qui a payé avec une carte émise par les P.T.T. se révèle non solvable. Le commerçant pourra se retourner vers l'administration comme il le fait actuellement vers une banque. Une commission versée par le commerçant servira à couvrir la garantie. Néanmoins, le risque qui subsiste implique une menace d'appel à des crédits budgétaires.

Je vous demande, mes chers collègues, comme l'a fait la commission des finances, d'adopter l'article 72.

M. le président. Je tiens à vous indiquer, monsieur le rapporteur spécial, que c'est par pure faveur que je vous ai redonné la parole.

En effet, les temps de parole avaient été fixés au préalable et ils ont pourtant été largement dépassés : nous terminons ainsi nos travaux avec une heure et demie de retard sur l'horaire prévu !

M. Alain Bonnet, rapporteur spécial. Vous êtes un libéral, monsieur le président !

M. le président. Sur ce sujet, moins que vous ne le croyez ! Je mets aux voix l'article 72.

(L'article 72 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Commerce extérieur :

(Annexe n° 9. — M. Paul Chomat, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome V de M. Théo Vial-Massat, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1170, tome IV de M. Alain Mayoud, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Défense et budget annexe des essences :

Commission des finances, de l'économie générale et du Plan : (Annexe n° 44. — M. Jean-Yves Le Drian, rapporteur spécial ; annexe n° 45. — M. Michel Inchauspé, rapporteur spécial.)

Commission des affaires étrangères :

(Avis n° 1167, tome IX de M. Pierre Lagorce.)

Commission de la défense nationale et des forces armées :

(Avis n° 1168 : politique de défense de la France, tome I : M. Jacques Huyghues des Etages ; section commune et essences, tome II : M. Pierre Mauger ; section forces terrestres, tome III : M. Jean Combasteil ; section marine, tome IV : M. Joseph Gourmelon ; section air, tome V : M. Loïc Bouvard ; section gendarmerie, tome VI : M. Robert Aumont.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures quinze.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.